



Conseil économique et social

Distr.: Générale
21 décembre 2001

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-cinquième session

Vienne, 11-15 mars 2002

Point 7 de l'ordre du jour provisoire *

Trafic et offre illicites de drogues: situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues et rapports des organes subsidiaires de la Commission

Situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues et rapports des organes subsidiaires de la Commission

Rapport du Secrétariat

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu général et des caractéristiques de la production illicite et du trafic de drogues au niveau mondial et expose les mesures prises en 2001 par les organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants.

En 2001, l'offre mondiale d'héroïne a considérablement baissé par suite, principalement, de la nette diminution de la production d'opium enregistrée en Afghanistan pendant l'année. Les tendances du trafic, qui ont été évaluées dans ce rapport jusqu'en 2000, reflètent une augmentation énorme des quantités d'héroïne saisies dans le monde, dont on suppose qu'elle est due au niveau record atteint par la production d'opium en Afghanistan en 1999. Les prix de l'héroïne continuent de baisser en Europe occidentale ainsi qu'en Amérique du Nord.

La production de cocaïne en 2001 a sans doute suivi les tendances des années précédentes et la Colombie est restée le principal pays producteur. En 2000, les saisies ont diminué aussi bien en Amérique du Nord qu'en Europe occidentale, qui sont les principaux marchés de consommation. Dans ces deux régions, les prix de la cocaïne continuent de refléter une tendance stable ou à la baisse.

Les saisies de feuille de cannabis ont beaucoup augmenté en 2000, tandis que celles de résine de cannabis demeurent stables.

* E/CN.7/2002/1.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, la production et le trafic de stimulants de type amphétamine paraissent s'être stabilisés et avoir, dans certains cas, manifesté une certaine tendance à la baisse, comme c'est le cas de la méthamphétamine en Amérique du Nord et de l'amphétamine en Europe occidentale. Cependant, les saisies de méthamphétamine continuent de refléter une tendance à la hausse dans l'est et le sud-est de l'Asie. Enfin, le trafic de substances de type "Ecstasy" continue d'augmenter partout dans le monde, le principal fournisseur demeurant l'Europe occidentale, surtout les Pays-Bas.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 9	3
II. Tendances mondiales de la culture illicite de plantes narcotiques et de la production de drogues d'origine végétale en 2001	10 - 28	4
A. Opium.....	10 - 22	4
B. Coca	23 - 28	11
III. Tendances mondiales et régionales du trafic de drogues d'origine végétale jusqu'en 2000.....	29 - 81	13
A. Opiacés.....	29 - 50	13
B. Cocaïne.....	51 - 64	22
C. Cannabis	65- 81	28
IV. Tendances mondiales et régionales de la fabrication et du trafic illicites de stimulants de type amphétamine jusqu'en 2000	82 - 107	33
A. Méthamphétamine	85 - 94	34
B. Amphétamine	95 - 99	37
C. Substances de type "Ecstasy".....	100 - 107	39
V. Activités des organes subsidiaires de la Commission	108 - 127	42
A. Recommandations des organes subsidiaires.....	112 - 126	43
B. Projet de résolution que la Commission des stupéfiants soumettrait au Conseil économique et social pour adoption.....	127	47

I. Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu des tendances les plus récentes de la production illicite et du trafic de drogues aux niveaux régional et mondial et récapitule les informations reçues des gouvernements et d'autres sources à ce sujet. Les statistiques et les analyses, présentées par types de drogues, portent sur les aspects ci-après: a) culture et production illicites d'opium et de feuille de coca; b) trafic d'opiacés, de cocaïne et de cannabis; et c) fabrication et trafic de stimulants de type amphétamine.

2. Les statistiques et analyses du présent document reposent essentiellement sur les réponses aux questionnaires destinés aux rapports annuels, partie III (trafic illicite), communiquées au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Bien que les analyses portent pour la plupart sur les tendances à long terme enregistrées depuis quelques années, une attention particulière a été accordée aux informations reçues pour 2000, dernière année pour laquelle des réponses ont été reçues aux questionnaires destinés à l'établissement des rapports annuels. Au 15 décembre 2001, il a été reçu au total 99 réponses au questionnaire pour 2000.

3. En outre, pour identifier les tendances, l'on s'est également référé aux rapports sur les saisies d'importantes quantités de drogues que certains gouvernements ont communiqués au PNUCID. À l'heure actuelle, une trentaine de pays signalent régulièrement des saisies de quantités importantes de drogues. En 2000, il a été signalé au PNUCID quelque 6 500 saisies.

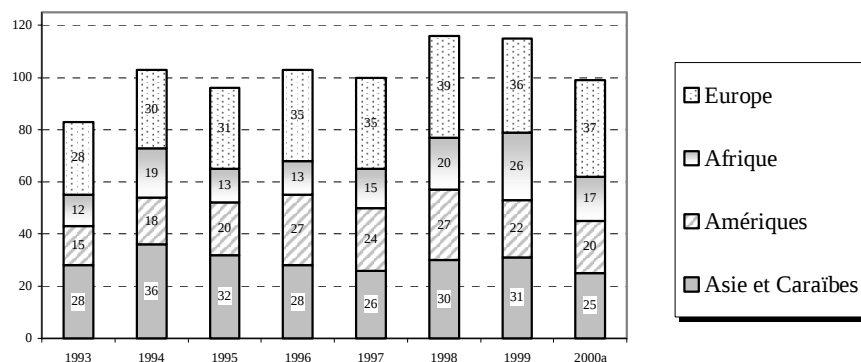
4. En l'absence de réponses aux questionnaires ou lorsque d'autres informations n'étaient pas disponibles de source officielle, ou encore lorsque les informations recueillies étaient lacunaires, l'on a fait appel aux sources suivantes: Organisation internationale de police criminelle (OIPC-Interpol), Conseil de coopération douanière (connu sous le nom d'Organisation mondiale des douanes), Organe international de contrôle des stupéfiants et Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'Organisation des États américains.

5. La figure 1 donne un aperçu, par région, du nombre de réponses aux questionnaires destinés à l'établissement des rapports annuels qui ont été reçues des divers pays et territoires ces dernières années. Il y a lieu de noter que le nombre total de réponses reçues pour 2000 n'est pas encore complet, un certain nombre de réponses étant généralement reçues tardivement.

6. Les principaux problèmes rencontrés en ce qui concerne les données proviennent de l'irrégularité et du manque de complétude des rapports, qui affectent la quantité, la qualité et la comparabilité des informations reçues. Premièrement, comme certains gouvernements ne communiquent d'informations qu'à intervalles irréguliers, il se peut que des données fassent défaut certaines années mais soient disponibles pour d'autres. L'absence d'informations périodiques, à laquelle le PNUCID essaie de remédier en ayant recours à d'autres sources, peut avoir une incidence sur les tendances identifiées. Deuxièmement, les réponses soumises aux questionnaires ne sont pas toujours complètes ou assez détaillées. Bien que de nombreux gouvernements communiquent des informations très détaillées sur les saisies, les données concernant la culture et la production illicites de drogues, les

laboratoires clandestins et les activités de fabrication, ainsi que les prix, sont souvent inexistantes. Troisièmement, les différences qui caractérisent les critères utilisés pour l'élaboration des rapports des différents pays ou par un même pays d'une période sur l'autre risquent de fausser l'analyse du trafic et des tendances. Par exemple, certains pays incluent les laboratoires dits "de cuisine" dans le nombre total d'installations de fabrication découvertes tandis que d'autres n'y incluent que les laboratoires clandestins bien équipés. C'est ainsi également qu'un pays qui, par le passé, a inclus dans ses statistiques les laboratoires "de cuisine" peut soudainement adopter une méthode différente et ne plus les déclarer. En outre, la mesure dans laquelle les informations concernant les saisies communiquées par les pays reflètent l'intégralité des cas signalés dans le pays, quelle que soit la destination finale des drogues illicites, peut varier de sorte qu'il devient difficile d'évaluer l'ampleur du trafic international.

Figure 1 – Réponses aux questionnaires destinés aux rapports reçues de 1993 à 2000, par région



a. Chiffre préliminaire.

7. En dépit des problèmes que posent les rapports concernant l'offre de drogues, ces dernières années, les gouvernements s'acquittent mieux des obligations qui leur incombent de présenter des rapports à ce sujet. Néanmoins, la complexité inhérente, du fait qu'il s'agit d'un phénomène illicite, de plusieurs des indicateurs utilisés pour évaluer le problème posé par l'offre et le trafic de drogues fait qu'il est souvent difficile d'analyser les informations reçues. S'agissant de la culture et de la production illicites de drogues d'origine végétale, les méthodes de collecte de données sont extrêmement complexes (et coûteuses) et suscitent des problèmes presque insolubles, tenant par exemple aux différences qui caractérisent les saisons de culture, l'existence de cultures intercalaires, les différences de rendement, les récoltes détruites ou perdues, etc. Les saisies de drogues demeurent un indicateur clé des tendances du trafic. Toutefois, les données concernant les saisies sont des indicateurs indirects plutôt que directs et dépendent non seulement des tendances du trafic mais aussi de l'étendue et de l'efficacité des capacités des services de répression dans chaque pays. Enfin, les statistiques concernant la détection de laboratoires clandestins, qui servent à évaluer les activités de production, présentent également des insuffisances. Les données sur le nombre et le type de laboratoires

détectés dans chaque pays renseignent sur les sites de fabrication et les types de drogues produites, mais non sur le volume de la production de drogues, puisque la capacité demeure souvent inconnue. Cependant, des saisies de drogues opérées lors de la découverte de laboratoires clandestins permettent du même coup de déterminer à un stade précoce les tendances concernant tel ou tel type de drogues produites, les précurseurs utilisés et les méthodes de synthèse appliquées. (Par comparaison, les saisies opérées dans la rue ne fournissent pas toujours des informations exactes sur les drogues en cause, notamment dans le cas des drogues de synthèse, parmi lesquelles il est souvent difficile de différencier les stimulants de type amphétamine.)

8. Un autre problème lié à la communication de statistiques sur l'offre de drogues illicites, qui a été relevé récemment, a trait aux informations concernant les saisies. Maintenant que de plus en plus de pays mènent des opérations conjointes débouchant sur des saisies de drogues, l'on a relevé que, souvent, ces saisies sont déclarées par tous les pays participants. De même, les statistiques concernant les saisies provenant de différentes institutions (par exemple les douanes ou la police) du même pays peuvent faire double emploi lorsque les deux types d'institutions sont intervenues. Il en résulte que les données finales concernant les saisies opérées chaque année qui sont communiquées par les pays contiennent des chiffres comptés deux fois, ce qui fausse les tendances, l'analyse des taux d'interception, etc.

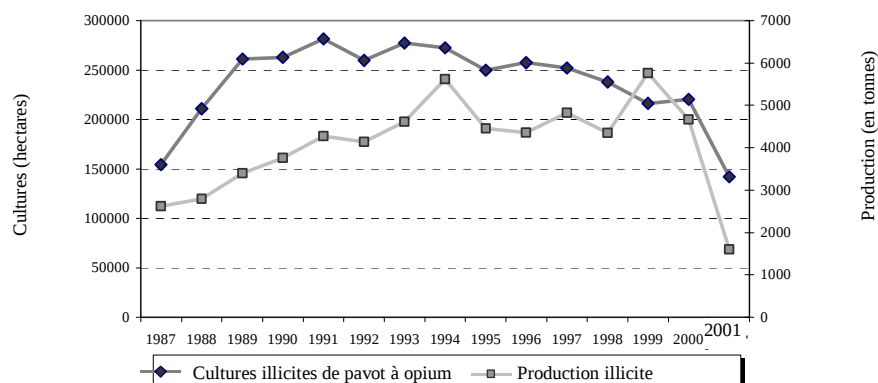
9. Dans ce contexte, il y a lieu de noter qu'il a été élaboré en 2001 un nouveau formulaire de questionnaire destiné aux rapports annuels qui tend à résoudre certaines des difficultés que suscite la communication de statistiques sur les drogues. La nouvelle version de ce formulaire sera distribuée aux États Membres en 2002 en vue de la présentation de rapports sur les tendances de la situation des drogues en 2001.

II. Tendances mondiales de la culture illicite de plantes narcotiques et de la production de drogues d'origine végétale en 2001

A. Opium

10. La culture illicite de pavot à opium et la production d'opium ont beaucoup diminué en 2001. La superficie des terres cultivées de pavot dans le monde est estimée à 142 800 hectares, contre 220 000 hectares en 2001, soit une réduction d'un tiers (36 pour cent). La production, quant à elle, a diminué des deux tiers (66 pour cent), tombant de plus de 4 600 à moins de 1 600 tonnes (voir la figure 2).

Figure 2 – Culture illicite de pavot à opium et production d'opium: tendances mondiales, 1987-2001



^a Les données pour 2001 sont encore préliminaires.

11. Cette diminution a été imputable principalement à l'évolution de la situation en Afghanistan, où la production a diminué de 94 pour cent pour tomber de 3 276 tonnes en 2000 à 185 tonnes en 2001. Dans la province de Helmand, première région de culture ces dernières années, il n'a pas été cultivé de pavot du tout en 2001. Dans la province de Nangarhar, qui vient au deuxième rang par ordre d'importance, la superficie des cultures a été minime (218 hectares). Dans presque toutes les provinces où étaient précédemment cultivées de grandes quantités d'opium, il n'en a pas été cultivé du tout en 2001, ou très peu. Cette réduction est due à l'interdiction de la culture du pavot à opium. Dans la province septentrionale de Badakhshan, en revanche, les superficies ont augmenté, passant de 2 458 hectares en 2000 à 6 342 hectares en 2001, soit 83 pour cent de la superficie totale des cultures de pavot dans le pays.¹

12. Au Myanmar, l'on estime que la production d'opium est restée à peu près inchangée de 2000 à 2001. Au cours des dix dernières années, la culture du pavot dans ce pays a diminué de 40 pour cent mais, sous l'effet de la chute récente de la production en Afghanistan, le Myanmar est maintenant devenu le plus gros producteur d'opium du monde. Selon les dernières estimations, il en a été récolté quelque 1 100 tonnes en 2001. Le Myanmar a élaboré un plan sur 15 ans visant à éliminer la culture du pavot à opium dans le pays d'ici à 2014 et a créé des conditions telles que cette diminution soit durable.²

13. La République démocratique populaire lao demeure le troisième producteur mondial d'opium. L'enquête réalisée en 2001 a fait apparaître que le pavot à opium est cultivé sur 17 255 hectares au total représentant une capacité de production de 134 tonnes, soit 9,5 pour cent de moins que l'année précédente, ce qui confirme la tendance à la baisse enregistrée depuis 1998, date à laquelle la superficie des cultures de pavot à opium était estimée à 26 800 hectares. L'enquête a montré en outre que la culture du pavot à opium demeure concentrée dans les six provinces visées par le Programme d'élimination de l'opium lancé en 1998. Les cultures dans

ces six provinces représentaient 89 pour cent de la superficie totale des terres cultivées de pavot.³

14. Dans les autres pays d'Asie, la production illicite d'opium demeure limitée, notamment dans les pays qui étaient jadis d'importants producteurs. Le Pakistan, qui était du nombre au début des années 80, a réussi, après un programme de développement d'activités de substitution réalisé sur une période de 15 ans, à réduire au minimum la production. Les derniers chiffres pour 2001 reflètent une nouvelle réduction de la production d'opium au Pakistan, laquelle est actuellement estimée à 5 tonnes environ. La contraction des cultures en Afghanistan a fait craindre pour 2001 une recrudescence possible de la culture du pavot à opium au Pakistan mais il ne semble pas, selon les dernières estimations disponibles, que cette éventualité se soit matérialisée. Les informations les plus récentes concernant la Thaïlande portent à penser que la récolte de 2001 a sans doute augmenté, atteignant approximativement 13 tonnes pour l'ensemble de l'année. Sur une période de 30 ans, néanmoins, la Thaïlande essaie d'être l'un des principaux producteurs d'opium. Au Viet Nam, la production d'opium est tombée à des niveaux très faibles au cours des deux dernières années. La réduction des cultures de pavot s'est également avérée durable en République islamique d'Iran, qui était l'un des principaux producteurs jusqu'à la fin des années 70, et le pavot à opium n'est presque plus cultivé depuis 20 ans. En Asie centrale, la culture du pavot à opium demeure négligeable.²

15. En Amérique latine, la production illicite d'opium demeure concentrée principalement en Colombie et au Mexique. La Colombie a signalé qu'il avait été produit en 2000 47 tonnes d'opium, contre 65 tonnes en 1999 et 73 tonnes en 1998. Selon les estimations provenant d'autres sources, les chiffres seraient en réalité légèrement supérieurs. L'on ne dispose d'aucune information de la Colombie pour 2001 mais, selon les estimations, la production est restée relativement stable. Les données concernant les cultures illicites au Mexique demeurent rares. Le niveau de la production dans ce pays paraît être moindre qu'en Colombie et était estimé à 20 tonnes environ ces dernières années. Dans sa réponse au questionnaire pour 2000, le Mexique a signalé avoir éradiqué 15 717 hectares de cultures.

16. Plusieurs autres pays ont déclaré des cultures illicites de pavot à opium en 2000, bien que ces cultures soient d'ampleur limitée. En Afrique, l'Égypte a signalé au total 86 feddans (36,12 hectares) de cultures de pavot à opium. Dans les Amériques, la culture du pavot a été limitée en 2000 au Guatemala (0,75 hectare), au Pérou et au Venezuela (181 hectares), qui sont, après la Colombie et le Mexique, les principaux pays producteurs d'opium dans la région. En Asie, six autres pays que ceux mentionnés ci-dessus qui ont déclaré des cultures de pavot à opium ont notamment été l'Arménie (0,20 hectare), l'Inde, le Japon, le Kirghizistan, le Liban (3,9 hectares) et l'Ouzbékistan (1,17 hectare). Enfin, les pays d'Europe ci-après ont signalé des cultures illicites de pavot à opium en 2000: Bélarus (2,9 hectares), Espagne, Italie, Lettonie (2 hectares), Lituanie (10,8 hectares), Portugal (1 348 plants de pavot) et Turquie.

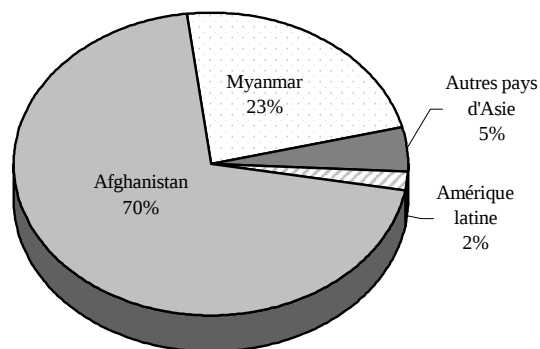
17. La réduction drastique de la culture de pavot à opium en Afghanistan a beaucoup changé la part détenue par les divers pays producteurs dans la production mondiale (voir les figures 3 et 4). En 2000, l'Afghanistan a représenté 70 pour cent environ de la production mondiale, suivi par le Myanmar (23 pour cent). Les autres pays d'Asie, ensemble, y compris le Pakistan, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam, représentaient 5 pour cent du total et l'Amérique

latine (Colombie et Mexique) 2 pour cent. En 2001, le Myanmar est devenu le plus gros producteur mondial d'opium avec 70 pour cent de la production totale. La part de l'Afghanistan n'est plus que de 12 pour cent, à part égale à celle des autres pays d'Asie ensemble. L'Amérique latine représente aujourd'hui 6 pour cent de la production mondiale d'opium.

18. Les prix de l'opium à l'exploitation ont beaucoup varié dans certains pays producteurs en 2001. En Afghanistan, les prix de l'opium frais et séché ont beaucoup augmenté pendant l'année: le prix moyen à l'exploitation de l'opium frais était de 301 dollars le kilo en 2001, soit dix fois plus que le prix moyen de 30 dollars le kilo pratiqué l'année précédente. Le revenu brut potentiel provenant de la vente d'opium frais par les cultivateurs a été de l'ordre de 56 millions de dollars, soit approximativement 38 pour cent de moins que les estimations pour 2000, de l'ordre de 91 millions de dollars.¹ Naturellement, la réduction de la production d'opium a entraîné une pénurie, de sorte que les prix ont augmenté. D'autres augmentations marquées ont été relevées après la mi-2001, ce qui porte à penser que les stocks d'opiacés ont peut-être commencé à s'épuiser. Après les événements du 11 septembre, les prix ont beaucoup baissé mais paraissent avoir repris depuis lors (voir la figure 5).

Figure 3 – Opium: parts de la production mondiale^a, en 2000

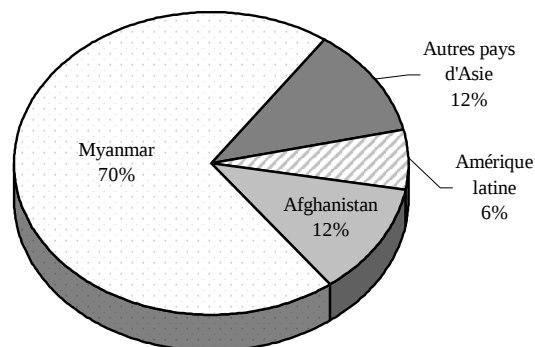
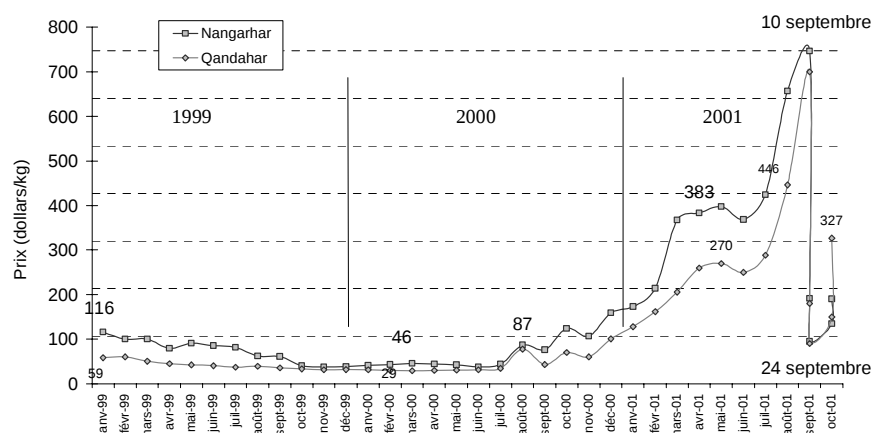
(En pourcentage)



^a Total: 4 668 tonnes.

Figure 4 – Opium: parts de la production mondiale^a, en 2001

(En pourcentage)

^a Total: 1 570 tonnes.**Figure 5 – Opium: prix à l'exploitation en Afghanistan, 1999-2001**

19. Au Pakistan, les prix à l'exploitation ont suivi la tendance à l'augmentation vertigineuse des prix enregistrée en Afghanistan en 2001 et ont été en moyenne de 427 dollars le kilo. Dans les pays du sud-est de l'Asie les prix pour 2001 ont pour la première fois été plus bas que dans le sud-ouest de la région. Au Myanmar, les prix de l'opium ont été évalués à 189 dollars, soit un peu moins qu'en 2000. En Thaïlande, ils ont été bien plus élevés en 2001 que pendant la campagne précédente.⁴ En République populaire lao, ils ont été stables: les estimations étaient de 165 dollars le kilo en mars 2001, contre 168 dollars le kilo un an auparavant.⁵ Dans les pays producteurs d'Amérique latine, les prix de l'opium à l'exploitation

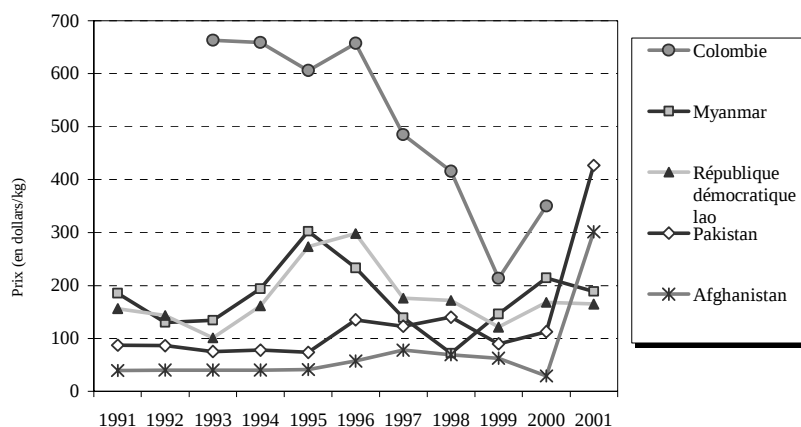
sont généralement plus élevés qu'en Asie, mais l'on ne dispose pas de chiffres pour 2001 (voir la figure 6).

20. Si l'opium produit en 2001 (approximativement 1 700 tonnes) était transformé en héroïne, la production potentielle d'héroïne serait d'environ 157 tonnes (sur la base du taux traditionnel de transformation 1:10).

21. En 2000, la production potentielle d'héroïne dans le monde était estimée à environ 470 tonnes. Les quantités totales d'opiacés saisies en 2001 se sont montées à 96 tonnes (en équivalent héroïne), soit un taux d'interception de 20 pour cent, chiffre relativement élevé pour les opiacés dans la mesure où il a habituellement fluctué entre 10 pour cent et 15 pour cent. Il y a lieu de noter toutefois que de tels calculs ne peuvent pas être très exacts étant donné que les drogues saisies pendant l'année considérée ne sont pas seulement celles produites pendant l'année, les drogues pouvant être écoulées sur le marché après plusieurs années de stockage. Les saisies d'héroïne ont atteint un niveau particulièrement élevé en 2000, ce qui est apparemment imputable à la production record d'opium de 1999. Par conséquent, le taux d'interception de 20 pour cent, s'il était fondé exclusivement sur la production de 2000, serait dépourvu de réalisme.

Figure 6 – Opium: prix à l'exploitation dans les pays producteur, 1991-2001

(En dollars constants de 2001)



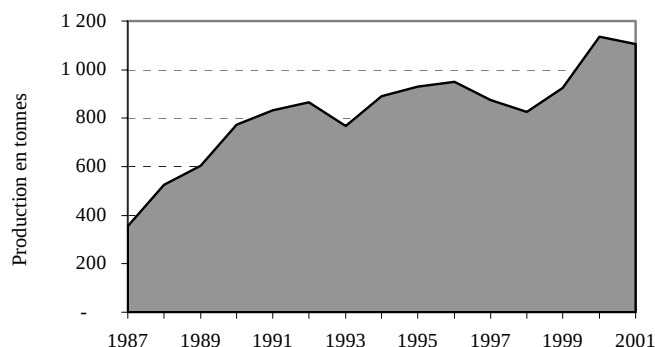
22. En 2000, les quantités d'héroïne potentiellement disponibles sur les marchés mondiaux ont été d'environ 370 tonnes (ce chiffre a été calculé en déduisant les quantités d'opiacés saisies de la production potentielle; toutefois, ce calcul ne tient pas compte des quantités de drogues détruites ou perdues pendant le trafic). Les années précédentes, la disponibilité potentielle d'héroïne a varié entre 360 et 570 tonnes (il importe néanmoins de noter que ces chiffres ne représentent que des quantités potentielles d'héroïne, de grandes quantités continuant d'être consommées sous forme d'opium). Depuis la baisse marquée de la production d'opium, en 2001, il est probable que la disponibilité d'héroïne sur les marchés mondiaux n'a pas dépassé

de 100 à 150 tonnes au maximum. La question reste de savoir quelles seront les conséquences de cette situation pour les marchés de consommation de l'héroïne.

B. Coca

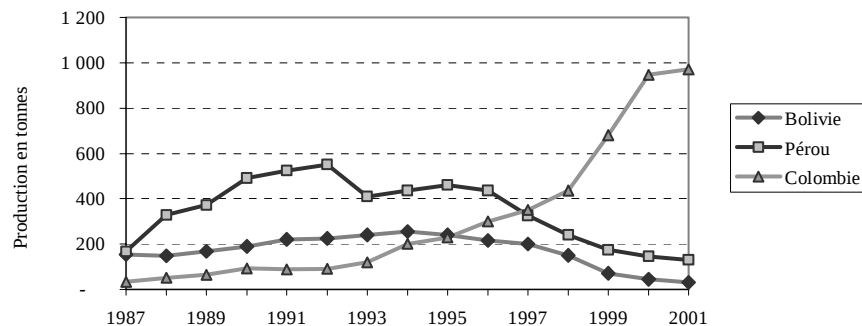
23. Les informations reçues au sujet des cultures illicites de coca en 2001 sont très limitées. Il semble qu'au plan mondial, le marché de la coca se soit plus ou moins stabilisé ces dernières années pour ce qui est aussi bien de la production que de la consommation. La production illicite de cocaïne dans le monde demeure estimée comme étant de l'ordre de 800 à 1 000 tonnes par an, bien que les données disponibles demeurent vagues. Il est probable que la production a même été légèrement supérieure en 2000 et 2001 par suite de l'accroissement enregistré en Colombie ces dernières années (voir la figure 7).

Figure 7 – Production illicite de feuille de coca, tendances mondiales: 1987-2001



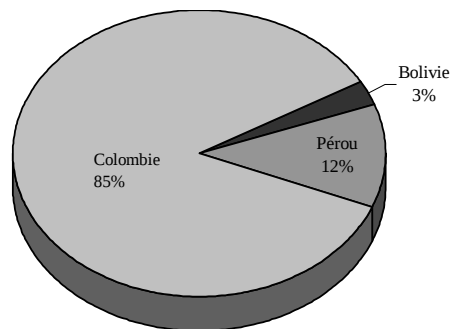
24. Les tendances dans les trois pays producteurs demeurent inchangées, à savoir une diminution ces dernières années en Bolivie et au Pérou, compensées par des augmentations marquées en Colombie (voir la figure 8). L'étendue des cultures illicites de cocaïer en Bolivie est tombée à son chiffre le plus bas ces dernières années et ne dépasse sans doute pas actuellement 2 000 hectares. La réduction des superficies cultivées se poursuit également au Pérou, où elles sont estimées à environ 30 000 hectares, contre 200 000 hectares au début des années 90. La Colombie a signalé qu'en 2000, le cocaïer est cultivé illégalement sur 163 000 hectares, ce qui, pour la première fois depuis de nombreuses années, a marqué une tendance à la stabilisation. La production totale de cocaïne est estimée à près de 950 tonnes en 2000. En 2001, la production a probablement atteint un niveau semblable. À titre de comparaison, la Colombie a signalé pour 1999 une production comprise entre 500 et 550 tonnes environ, chiffre porté à 680 tonnes après les estimations finales.

Figure 8 – Production illicite de feuille de coca en Bolivie, en Colombie et au Pérou, 1987-2001



25. La décomposition en pourcentage de la production de cocaïne dans les trois pays producteurs reflète la place de premier plan occupée par la Colombie. Si les estimations actuelles de la production sont exactes, la Colombie représenterait environ 85 pour cent de la production totale. Les capacités de production du Pérou et de la Bolivie sont tombées à 12 pour cent et 3 pour cent respectivement (voir la figure 9).

Figure 9 – Fabrication de cocaïne^a en Bolivie, en Colombie et au Pérou, 2001



^a Total: approximativement 1 100 tonnes.

26. Indépendamment des pays producteurs traditionnels, le Venezuela a signalé des cultures illicites de cocaïer en 2000, mais dans une mesure limitée, à savoir 26 hectares au total, mais une tendance à la hausse.

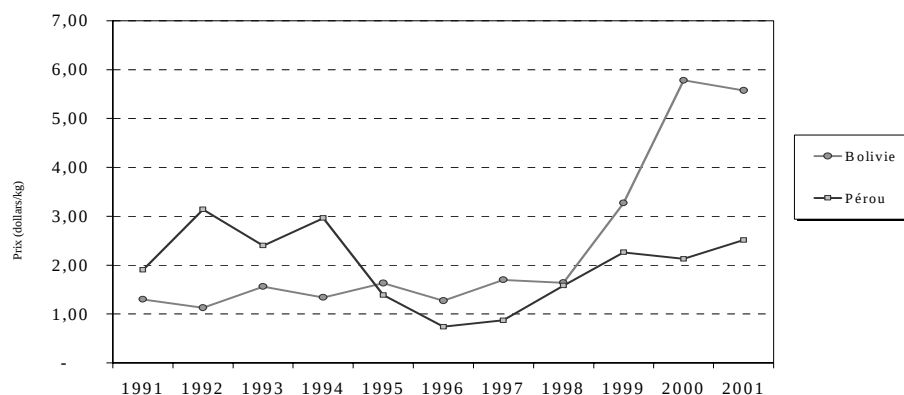
27. Les prix à l'exploitation de la feuille de coca ont augmenté aussi bien en Bolivie qu'au Pérou ces dernières années (voir la figure 10). Dans le dernier de ces pays, les prix sont passés de 1,5 dollar le kilo en moyenne au milieu des années 90 à 5,7 dollars en 2000 avant de diminuer légèrement en 2001 pour retomber à 5,5 dollars. Au Pérou, les prix de la feuille de coca ont été évalués à 2,5 dollars le

kilo en 2001, contre moins de 1 dollar les années précédentes. L'on ne dispose pas d'informations concernant les prix de la feuille de coca en Colombie.

28. Les taux d'interception de la cocaïne sont plus difficiles à calculer étant donné que les estimations de la production sont soumises à une plus grande marge d'erreur que celle de l'opium. Ces dernières années, il a été saisi de beaucoup plus grandes quantités de cocaïne que d'opiacés par suite, en partie, de différences qui caractérisent les schémas du trafic. En 2000, le taux d'interception de la cocaïne a été évalué à 30 pour cent, les quantités totales saisies ayant atteint quelque 330 tonnes. La disponibilité potentielle de cocaïne sur les marchés mondiaux aurait sans doute été d'approximativement 700 tonnes (bien que ce chiffre ne tienne pas compte des quantités de drogues détruites ou perdues pendant le trafic).

Figure 10 – Feuille de coca: prix à l'exploitation en Bolivie et au Pérou, 1991-2001

(En dollars constants de 2001)



III. Tendances mondiales et régionales du trafic de drogues d'origine végétale jusqu'en 2000

A. Opiacés

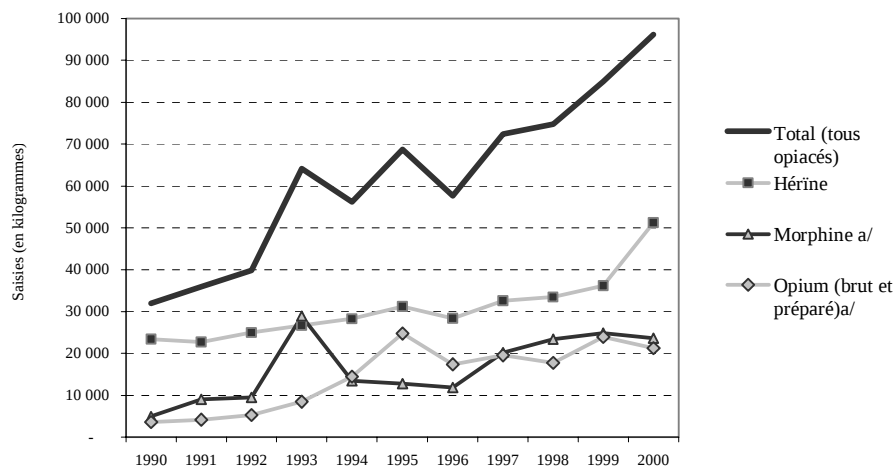
29. Les quantités d'opiacés (y compris héroïne, morphine et opium en équivalent héroïne) dans le monde sont passées de 85 tonnes en 1999 à 96 tonnes en 2000. Ce sont surtout les quantités d'héroïne saisies qui ont augmenté en 2000, tandis que les interceptions de morphine et d'opium ont diminué de 5 pour cent et 11 pour cent respectivement. Les saisies d'héroïne dans le monde ont augmenté de plus de 40 pour cent en 2000 (voir la figure 11).

30. Il y a lieu de supposer que l'accroissement des quantités d'opiacés saisies en 2000 est dû au niveau record de la production en Afghanistan en 1999. Pour ce qui est des tendances diverses des saisies d'opium, de morphine et d'héroïne, l'on peut

avancer les raisons suivantes: il ressort des rapports reçus ces dernières années que, de plus en plus, le traitement de l'héroïne se rapproche des sites de production (à l'intérieur de l'Afghanistan), bien que le type et la pureté de l'héroïne produite soient inconnus et que sa qualité soit sans doute médiocre, indépendamment de la poursuite du trafic traditionnel d'opiacés sous forme d'opium et de morphine vers d'autres pays, principalement la Turquie, pour traitement plus poussé et transformation en chlorhydrate d'héroïne. Il semble que les drogues opiacées quittent plus fréquemment la région de la production sous forme d'héroïne, de sorte que les saisies de ce type de drogue augmentent parallèlement à l'accroissement de la production, tandis que les saisies d'opium et de morphine reflètent une légère diminution.

31. Pour ce qui est des saisies d'opium, il en a été intercepté en tout 213 tonnes en 2000, soit moins que le chiffre record de 1999 (239 tonnes), mais plus que les années précédentes. C'est en République islamique d'Iran que les plus grandes quantités d'opium sont saisies (179 tonnes). Ce pays représente plus de 80 pour cent des quantités saisies de par le monde. Les autres pays qui ont signalé avoir saisi d'importantes quantités d'opium en 2000 sont notamment le Pakistan (8,9 tonnes), le Tadjikistan (4,8 tonnes), l'Inde (2,7 tonnes), la Chine (2,4 tonnes), le Turkménistan (2,3 tonnes), la Fédération de Russie (2,2 tonnes), l'Ouzbékistan (2 tonnes), le Myanmar (1,8 tonne), la Thaïlande (1,6 tonne), la République de Moldova (1,5 tonne) et le Kirghizistan (1,4 tonne). La plupart de ces pays ont déclaré que les quantités d'opium saisies avaient augmenté en 2000, sauf l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République islamique d'Iran et le Turkménistan.

Figure 11 – Opium, morphine et héroïne: tendances des saisies mondiales, 1990-2000



^a En équivalent héroïne.

32. Les interceptions d'opium reflètent les principaux lieux de production et de consommation ainsi que les localités pouvant être utilisées pour le traitement de l'héroïne ou les zones de transit. La liste des pays qui ont saisi les plus grandes

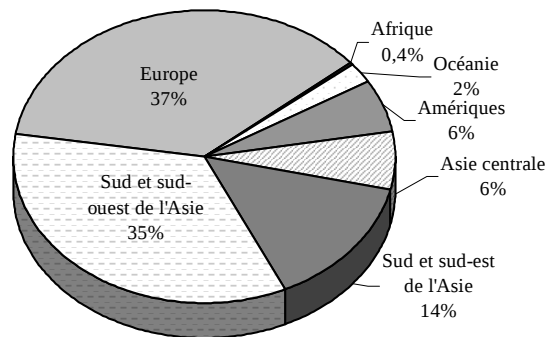
quantités d'opium dans le sud-est de l'Asie (Chine, Myanmar et Thaïlande) continue de comprendre principalement des pays de production et de consommation. Les quantités d'opium saisies demeurent élevées dans les pays qui jouxtent l'Afghanistan (Ouzbékistan, Pakistan, République islamique d'Iran, Tadjikistan et Turkménistan), mais seul le Tadjikistan a enregistré une augmentation des quantités saisies tandis que, dans les autres pays de la région, elles ont diminué en 2000 par rapport à l'année précédente. Comme indiqué plus haut, cela s'explique sans doute parce que, de plus en plus, l'héroïne est traitée en Afghanistan même. L'augmentation des saisies au Tadjikistan est due en partie au renforcement des capacités des services nationaux de répression, qui ont pu intercepter de bien plus grandes quantités d'opium ainsi que d'héroïne en 2000.

33. Les saisies de morphine dans le monde ont légèrement diminué, tombant de 24,8 tonnes en 1999 à 23,6 tonnes en 2000. Comme dans le cas de l'opium, c'est en République islamique d'Iran qu'ont été saisies les plus grandes quantités, ce pays représentant 88 pour cent du total des quantités saisies de par le monde en 2000. (Il y a lieu de noter cependant que certains pays déclarent globalement les saisies de morphine et d'héroïne, la différenciation entre les deux n'étant pas toujours claire.) En République islamique d'Iran, les quantités de morphine saisies ont légèrement diminué, tombant de 22,8 tonnes en 1999 à 20,8 tonnes en 2000. Le seul autre pays qui continue de signaler des saisies d'importantes quantités de morphine demeure la Turquie, où les quantités interceptées en 2000 ont atteint un chiffre record (2,5 tonnes).

34. La morphine continue d'être introduite en Turquie via la République islamique d'Iran pour transformation en héroïne. Il semble néanmoins que la production d'opium en Afghanistan en 1999 n'ait pas affecté ce type de trafic, les quantités de morphine saisies le long de cet itinéraire étant restées relativement stables en 2000.

35. Les saisies mondiales d'héroïne, qui ont augmenté régulièrement au cours des dix dernières années, ont à nouveau progressé de 40 pour cent en 2000 par rapport à 1999, soit l'augmentation la plus forte jamais enregistrée d'une année sur l'autre. Les quantités totales saisies se sont montées à 51 tonnes, contre 33 tonnes en 1998 et 36 tonnes en 1999. Il est particulièrement intéressant de noter que cette augmentation s'est manifestée dans presque toutes les régions et tous les pays du monde.

36. Comme les saisies d'héroïne ont augmenté dans la plupart des régions du monde, leur répartition en pourcentage entre les régions est demeurée à peu près inchangée. Le sud et le sud-ouest de l'Asie continuent de représenter un tiers environ du total des quantités saisies dans le monde. L'Europe détient une part semblable, et l'Asie centrale 6 pour cent de plus. Les saisies d'héroïne dans le sud de l'Asie constituent approximativement 15 pour cent du total et celles opérées dans les Amériques demeurent inchangées à 6 pour cent (voir la figure 12).

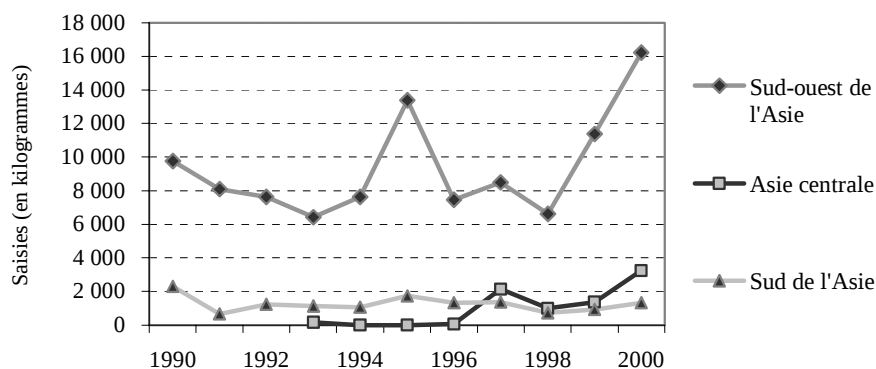
Figure 12 – Saisies d'héroïne^a par région, 2000

^a Total: 51 tonnes.

37. Dans le sud et le sud-ouest de l'Asie, de nombreux pays ont signalé une nette augmentation des quantités d'héroïne interceptées en 2000. Au Pakistan, les quantités saisies ont atteint au total 9,5 tonnes, soit plus qu'il n'ait jamais été saisi par le même pays dans la même année. (En 1995, seul un pays, à nouveau le Pakistan, a déclaré avoir saisi une plus grande quantité d'héroïne.). En 1999, les quantités d'héroïne saisies dans ce pays n'avaient même pas atteint 5 tonnes. La République islamique d'Iran a elle aussi saisi en 2000 une quantité relativement importante d'héroïne, à savoir 6,2 tonnes. Les quantités interceptées par ce pays étaient déjà très élevées en 1999 – 6 tonnes – mais pendant les années 90, elles n'étaient que de 1 à 3 tonnes par an. Les quantités saisies ont beaucoup augmenté en 2000 en Inde aussi (1,2 tonne) et à un moindre degré à Sri Lanka (94 kg). Dans ce contexte, l'Inde a déclaré que la majeure partie de l'héroïne saisie dans le pays provenait du sud-ouest de l'Asie, et des quantités négligeables seulement du sud-est de ce continent. Sri Lanka a signalé que l'augmentation des quantités saisies en 2000 était imputable à l'interception de la plus grande quantité jamais enregistrée. Les autres pays du Proche et du Moyen-Orient où les quantités d'héroïne saisies ont nettement augmenté en 2000, notamment l'Arabie saoudite (200 kg), la Jordanie (127 kg) et les Émirats arabes unis (82 kg). Au total, les quantités d'héroïne interceptées dans la région du sud et du sud-ouest de l'Asie ont atteint en 2000 le chiffre record de plus de 17,5 tonnes (voir la figure 13).

38. Les saisies d'héroïne ont nettement augmenté aussi dans les pays d'Asie centrale. Au niveau de l'ensemble de la région, il a été saisi en 2000 3,3 tonnes, chiffre record, contre 1,4 tonne en 1999 (voir la figure 13). C'est au Tadjikistan que les quantités saisies ont été les plus importantes et ont le plus augmenté: ce pays a déclaré avoir saisi en tout 1,9 tonne d'héroïne en 2000, contre 700 kg en 1999, soit une progression de 166 pour cent. Les saisies d'héroïne ont également augmenté en Ouzbékistan (675 kg), au Kazakhstan (262 kg) et au Kirghizistan (216 kg). Dans ce contexte, l'Ouzbékistan a signalé avoir découvert de plus en plus de tentatives d'introduction clandestine dans le pays de grandes quantités d'héroïne et d'opium en provenance du Tadjikistan. Il a été relevé en outre qu'alors même que la majeure partie du trafic se fait par route, le transport par avion et l'utilisation de femmes et d'enfants comme courriers sont de plus en plus fréquents.

Figure 13 – Saisies d'héroïne: tendances dans le sud, le sud-ouest et le centre de l'Asie, 1990-2000



39. L'augmentation des quantités d'héroïne dans le sud-ouest de l'Asie et dans certaines régions d'Asie centrale en 2000 marque la poursuite de la tendance constatée en 1999, année pendant laquelle les interceptions d'héroïne dans la région ont considérablement augmenté après avoir été relativement stables pendant quelques années. Il est probable que cette tendance est imputable à la forte production d'opium enregistrée en Afghanistan, principalement en 1999 et, à un degré légèrement inférieur, en 2000. Néanmoins, il est intéressant de noter que seuls les pays du sud-ouest et du centre de l'Asie et en particulier les pays qui jouxtent l'Afghanistan avaient déjà commencé à saisir des quantités nettement plus grandes d'héroïne en 1999 et avaient continué de le faire en 2000, tandis que, dans la plupart des autres régions du monde, les saisies en 1999 ont été stables ou ont même diminué. En 2000, les quantités d'héroïne saisies dans le monde ont augmenté dans la plupart des régions. Il semble que l'énorme production d'opium en Afghanistan en 1999 n'ait été écoulee sur les marchés mondiaux qu'en 2000. Toutefois, cela est peut-être imputable aussi au fait que des opiacés ont été stockés dans la région.

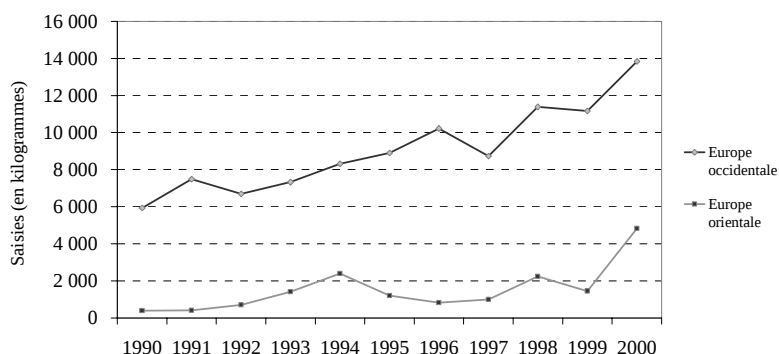
40. Les trois principaux itinéraires utilisés par les trafiquants d'opiacés qui relient l'Afghanistan aux différents marchés mondiaux (principalement l'Europe et, dans une moindre mesure, l'Amérique du Nord) demeurent à peu près inchangés. Comme décrit dans les rapports publiés l'an dernier, l'itinéraire nord, qui passe par le Tadjikistan, l'Asie centrale et l'Europe orientale, continue d'être le plus fréquemment utilisé, tandis que l'itinéraire ouest, qui passe par la République islamique d'Iran, la Turquie puis la route des Balkans, ainsi que l'itinéraire sud, via le Pakistan, demeurent ceux qui sont les plus communément utilisés pour le trafic d'opium et d'héroïne. Le Pakistan a signalé qu'alors même qu'une proportion croissante d'opiacés en provenance d'Afghanistan passe par l'Asie centrale, la majeure partie continue d'être transportée via la République islamique d'Iran, d'une part, et le Pakistan, de l'autre.

41. En Europe orientale, les quantités d'héroïne saisies ont considérablement augmenté en 2000 et ont atteint 4,8 tonnes contre 1,4 tonne en 1999 (voir la

figure 14). Comme indiqué ci-dessus, la plupart des régions ont signalé une stabilité relative des saisies d'héroïne en 1999 et une nette augmentation en 2000. Tel est particulièrement le cas en Europe orientale, où la progression a été de 230 pour cent. La saisie et l'augmentation les plus importantes ont été signalées en Bulgarie, qui a déclaré qu'il avait été saisi plus de 2 tonnes d'héroïne en 2000, tandis que les quantités usuelles avaient été d'environ 300 kg ces dernières années. Les interceptions d'héroïne en Fédération de Russie n'ont cessé d'augmenter depuis quelques années et ont atteint près de 1 tonne en 2000. Les autres pays qui ont déclaré que les quantités d'héroïne saisies avaient augmenté dans des proportions significatives en 2000 sont notamment la Hongrie (819 kg), la Slovénie (392 kg) et la Pologne (120 kg). Selon les rapports reçus des États baltes, à savoir l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, les quantités saisies demeurent très modestes.

42. En Europe occidentale, les saisies ont augmenté de 24 pour cent, passant d'un peu plus de 11 tonnes en 1998 et 1999 à 13,8 tonnes en 2000 (voir la figure 14). Bien que cette progression soit considérable, le taux d'augmentation est inférieur à celui qui a été constaté dans d'autres régions. Dernièrement, le marché de l'héroïne en Europe occidentale était généralement considéré comme saturé. Cette tendance générale à la stabilisation se maintient peut-être mais il est évident que le trafic d'opiacés vers la région a été plus intense en 2000 du fait de la très forte production d'opium en Afghanistan en 1999. La Turquie a signalé avoir saisi de très grandes quantités d'héroïne en 2000 (6 tonnes), soit une augmentation remarquable par rapport à 1999 (3,6 tonnes) et la plus forte quantité jamais interceptée dans ce pays. C'est également l'une des plus grandes quantités saisies en 2000 (seul le Pakistan a signalé des quantités nettement plus importantes (9 tonnes), tandis que des quantités semblables ont été déclarées par la Chine et la République islamique d'Iran). C'est en Grèce où les saisies d'héroïne ont le plus augmenté. Elles sont passées de 100 à 200 kg par an en moyenne au cours des dix dernières années à 1,2 tonne en 2000. Les autres pays d'Europe orientale où les quantités d'héroïne saisies ont passablement augmenté aussi en 2000 sont notamment le Portugal (567 kg), l'Autriche (230 kg) et la Belgique (187 kg). Aux Pays-Bas (896 kg) et en France (443 kg), les saisies d'héroïne ont augmenté aussi en 2000 par rapport à l'année précédente, bien que les deux pays aient déjà signalé des quantités plus élevées précédemment. Des tendances à la baisse ont été enregistrées au Royaume-Uni (avec un chiffre préliminaire de 1,5 tonne), en Italie (980 kg) et en Espagne (484 kg).

Figure 14 – Saisies d'héroïne: tendances en Europe, par sous-région, 1990-2000



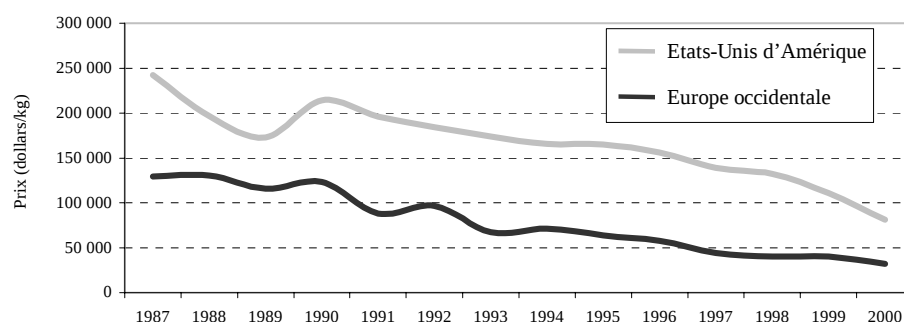
43. Il ressort des tendances des saisies opérées en Europe que les itinéraires du trafic demeurent à peu près inchangés. Les très grandes quantités – d'ailleurs en nette hausse en Bulgarie, en Grèce et en Turquie, et les augmentations un peu moins prononcées relevées en Albanie, en Macédoine et en Slovénie – reflètent l'importance que continue de revêtir l'itinéraire des Balkans comme principal moyen de transit de l'héroïne provenant d'Afghanistan et destinée à l'Europe occidentale. Plusieurs pays de cette région, dont l'Allemagne, l'Autriche, la Grèce, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Suisse et la Turquie, ont confirmé que la route des Balkans et ses différentes ramifications demeurent l'itinéraire le plus fréquemment utilisé pour les livraisons d'héroïne dans la région. Deuxièmement, les tendances à l'augmentation des quantités saisies dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale – surtout en Fédération de Russie mais aussi dans d'autres pays comme l'Autriche, la Hongrie, la Pologne et, dans une mesure un peu plus modeste, en République tchèque et en Slovaquie – portent à conclure qu'il existe un autre itinéraire de trafic passant par l'Asie centrale et l'Europe orientale. La Turquie a déclaré en particulier que les trafiquants stockent de plus en plus leurs charges dans des pays d'Europe orientale pour procéder ensuite à des livraisons de petites quantités de drogues en Occident. Enfin, plusieurs pays d'Europe occidentale continuent de constituer apparemment d'importants points d'entrée de l'héroïne dans la région. La diminution des quantités d'héroïne saisies en Espagne est peut-être due au fait que le Portugal commence à être davantage utilisé comme pays de transit car les saisies dans ce pays ont considérablement augmenté en 2000. La Belgique et les Pays-Bas ont également enregistré une augmentation des quantités saisies, et cette région demeure apparemment un important point d'entrée de la drogue en Europe occidentale. La diminution des saisies au Royaume-Uni (pays pour lequel l'on ne dispose encore jusqu'à présent que de chiffres préliminaires) correspond aux fluctuations constatées depuis 1995 et la tendance dans ce pays paraît être à une stabilité relative. S'agissant des itinéraires du trafic, le Royaume-Uni a fait savoir que les Émirats arabes unis ont commencé à être utilisés comme point de transit pour l'héroïne introduite clandestinement dans le pays via le Pakistan.

44. Selon les indications fournies par la Belgique, la Grèce et le Royaume-Uni, le transport de l'héroïne vers l'Europe est dominé par des groupes organisés de trafiquants d'origine turque et albanaise. Le Royaume-Uni a constaté que de plus en plus de criminels britanniques traitaient directement avec des producteurs d'héroïne basés en Turquie plutôt que d'acheter de la drogue par l'entremise de trafiquants turcs basés dans le pays. D'autres pays, comme la Hongrie, le Pakistan et la République tchèque, ont déclaré que l'organisation du trafic d'héroïne demeure dans une large mesure entre les mains de ressortissants d'Afrique de l'Ouest et de l'Est.

45. Les prix de l'héroïne en Europe occidentale, qui ont eu tendance à baisser au cours des dix dernières années, ont continué à diminuer en 2000, qu'il s'agisse des ventes en gros ou au détail. Simultanément, le degré de pureté de la drogue semble avoir augmenté, comme l'ont relevé plusieurs pays d'Europe et en particulier le Royaume-Uni. Selon des rapports non confirmés pour 2001, le Royaume-Uni a été inondé d'une héroïne qui n'a jamais été aussi bon marché dans la rue, ce qui est probablement imputable à l'augmentation des approvisionnements en provenance d'Afghanistan. Aux États-Unis, les prix demeurent nettement plus élevés qu'en Europe occidentale et suivent une tendance semblable à la baisse (voir la figure 15).

Figure 15 – Héroïne: prix de gros en Europe occidentale et aux États-Unis d'Amérique, 1987-2000

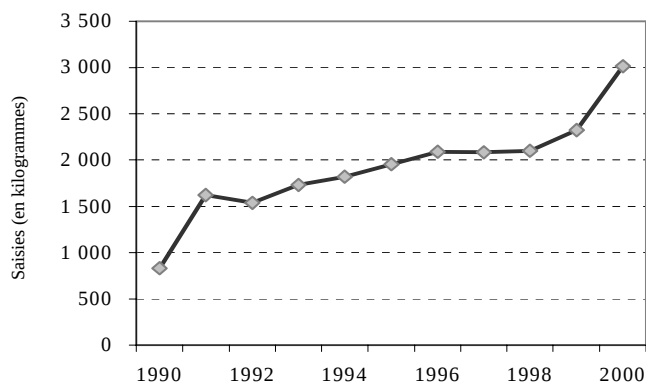
(En dollars constants de 2000)



Note: La moyenne pondérée (sur la base de la population) pour l'Europe comprend les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse.

46. Dans les Amériques, les saisies d'héroïne, qui ne cessent d'augmenter depuis dix ans, ont atteint un nouveau record de plus de 3 tonnes en 2000 (voir la figure 16). L'augmentation par rapport à 1999 a été de 30 pour cent, soit l'une des plus fortes jamais constatée dans la région. Les saisies ont continué d'augmenter en Colombie (563 kg), dans les pays voisins que sont l'Équateur (108 kg) et le Venezuela (195 kg), et aux États-Unis (1,7 tonne). Les saisies d'héroïne au Mexique (300 kg) ont également augmenté légèrement ces dernières années. Dans l'ensemble, ces cinq pays ont représenté 95 pour cent des quantités interceptées dans les Amériques.

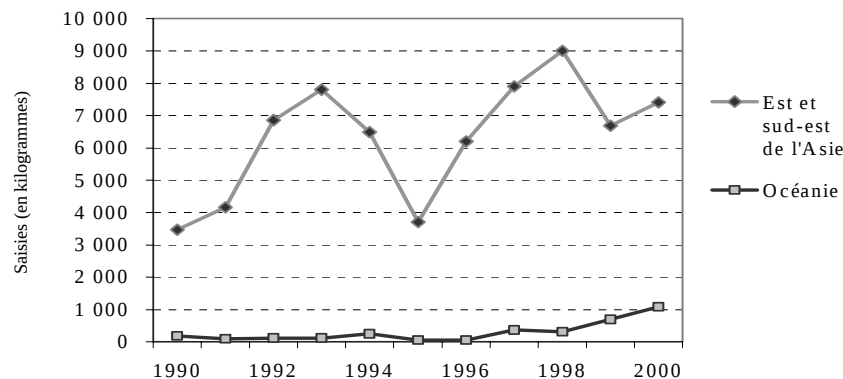
47. Les États-Unis ont fait savoir que l'héroïne provenait essentiellement de quatre sources. Premièrement, presque toute l'héroïne produite au Mexique est apparemment destinée à une distribution aux États-Unis, principalement dans l'ouest du pays. Deuxièmement, l'héroïne produite en Colombie est abondante dans l'est et le nord-est du pays et sa propagation se poursuit. L'héroïne colombienne demeure caractérisée par un degré élevé de qualité et par la pureté qui dépasse fréquemment 90 pour cent. Troisièmement, de l'héroïne très pure est également introduite dans le pays en provenance du sud-est de l'Asie, bien que les quantités de drogues provenant de cette région aient diminué au cours des quelques dernières années. Enfin, de l'héroïne en provenance du sud-ouest de l'Asie est également introduite dans le pays.

Figure 16 – Saisies d'héroïne: tendances dans les Amériques, 1990-2000

48. Les saisies d'héroïne dans le sud-est de l'Asie, relativement modestes en 1999, ont augmenté à nouveau en 2000. Elles ont atteint au total 7,4 tonnes, soit une progression de 11 pour cent par rapport à 1999 mais un chiffre inférieur à ceux de 1997 et de 1998. La tendance à la hausse en 2000 a été imputable principalement aux saisies opérées en Chine (6,2 tonnes au total). Les saisies ont également augmenté dans la RAS chinoise de Hong Kong (339 kg), mais ont légèrement diminué en Thaïlande (385 kg), au Myanmar (158 kg) et en Malaisie (109 kg). Il semble que la Chine demeure l'un des principaux points de destination du trafic d'héroïne dans la région. Dans ce contexte, la RAS chinoise de Hong Kong a fait savoir que l'héroïne en provenance du Triangle d'or est introduite clandestinement en Chine par terre, où de grandes quantités sont stockées en attente d'être distribuées. La Malaisie a fait savoir que l'itinéraire terrestre passant le long de sa frontière avec la Thaïlande demeure vulnérable au trafic d'opiacés (voir la figure 17).

49. Les quantités d'héroïne interceptées en Océanie ont également atteint un chiffre record en 2000, c'est-à-dire 1,1 tonne contre 690 kg en 1999 et moins de 400 kg les années précédentes. Ces saisies sont imputables pour l'essentiel à celles qui ont été opérées en Australie où elles ont augmenté au cours des deux dernières années pour se monter à 735 kg en 2000. En outre, une quantité assez importante d'héroïne (358 kg) a également été saisie à Fidji en 2000.

Figure 17 – Saisies d'héroïne: tendances dans l'est et le sud-est de l'Asie et en Océanie, 1990-2000

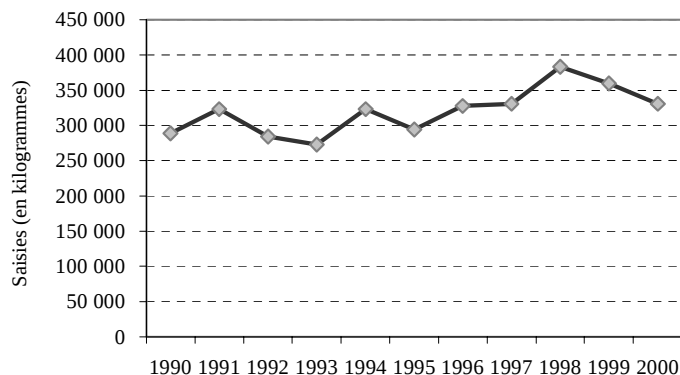


50. Comme par le passé, les saisies signalées en Afrique demeurent relativement modestes, ce qui est dû en partie aux difficultés liées aux moyens dont disposent les services de répression dans la région et à l'absence de rapports, et elles ne reflètent donc pas vraiment l'étendue du trafic de drogues. Néanmoins, des augmentations des saisies en 2000 ont été signalées par le Kenya (29 kg), l'Éthiopie (18 kg), l'Égypte (37 kg) et l'Afrique du Sud (15 kg). C'est au Nigéria qu'ont été interceptées les plus grandes quantités (55 kg), bien que moins qu'en 1999.

B. Cocaïne

51. Le trafic de cocaïne semble avoir suivi une légère tendance à la baisse en 2000 et les quantités saisies dans le monde ont diminué, tombant d'environ 380 tonnes en 1998 et 360 tonnes en 1999 à 330 tonnes en 2000 (voir la figure 18).

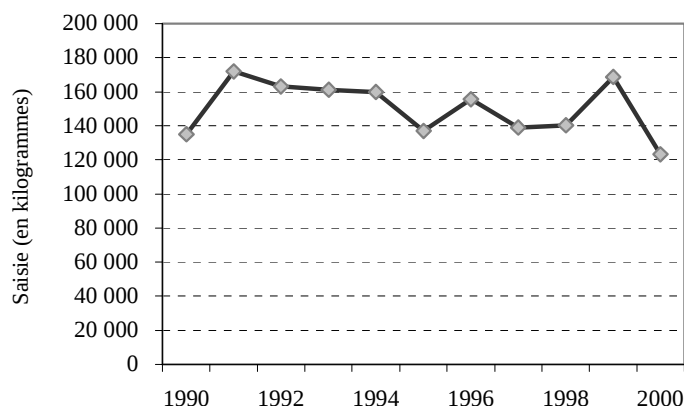
Figure 18 – Saisies de cocaïne: tendances mondiales, 1990-2000



52. Les diminutions les plus perceptibles ont été enregistrées en Amérique du Nord et en Europe occidentale, qui sont les deux principaux marchés de consommation. Reste à savoir si cela est dû à une saturation du marché ou même à une diminution de la consommation de cocaïne dans le monde, et il faudra pour cela attendre les statistiques des prochaines années. En outre, l'on continue d'ignorer dans quelle mesure la cocaïne est remplacée par d'autres drogues comme les stimulants de type amphétamine, et c'est là une question qui continue d'entretenir un vif débat. Une autre explication de la diminution des quantités saisies pourrait être aussi l'utilisation de nouveaux itinéraires par les trafiquants et la pénétration de nouveaux marchés de consommation, comme l'Europe orientale, où les saisies ont tendance à augmenter.

53. Les trois pays d'Amérique du Nord – Canada, États-Unis et Mexique – ont saisi beaucoup moins de cocaïne en 2000. Bien que les chiffres concernant les États-Unis demeurent préliminaires, les quantités saisies en 2000 ont diminué de 25 pour cent par rapport à 1999 et, pour la première fois depuis 1990, sont tombées à moins de 100 tonnes (99,7 tonnes). Les expéditions de cocaïne interceptées au Mexique sont tombées de 35 tonnes en 1999 à 23,2 tonnes en 2000, bien que cette quantité demeure dans la fourchette normale des quantités saisies depuis 1994. Une diminution plus significative a été relevée au Canada, où les saisies sont tombées à 277 kg, contre 1,6 tonne en 1999. Les quantités totales de cocaïne saisies en 2000 en Amérique du Nord se sont montées à 123 tonnes, soit le chiffre le plus faible depuis 1988 (voir la figure 19).

Figure 19 – Saisies de cocaïne: tendances en Amérique du Nord, 1990-2000

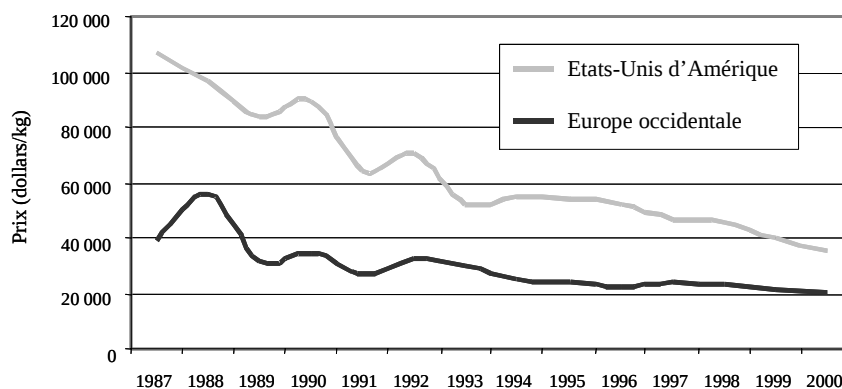


54. Les États-Unis ont signalé que leur frontière avec le Mexique, dans le sud-ouest du pays, demeure le principal point d'entrée de la cocaïne. Selon les services de renseignement, environ 65 pour cent de la cocaïne introduite clandestinement aux États-Unis passe par cette frontière. Les groupes de criminels organisés qui opèrent en Colombie contrôlent les approvisionnements mondiaux de cocaïne mais le rôle des organisations de trafiquants basées au Mexique continue de croître aux États-Unis. Apparemment, la consommation de cocaïne s'est stabilisée ces dernières années à des niveaux élevés.

55. Les prix de la cocaïne aux États-Unis ont été relativement stables ces dernières années, autre indication de la saturation du marché. En Europe orientale, ils ne cessent de diminuer depuis dix ans au niveau du commerce de gros aussi bien que de détail. Les tendances pour 2000 font apparaître une nouvelle diminution des prix en Europe occidentale (voir la figure 20). Cette baisse des prix est peut-être imputable à l'accroissement de l'offre et/ou à la diminution de la demande. Comme les quantités de cocaïne saisies dans la région diminuent également, il ne semble pas que l'offre de cocaïne continue d'augmenter en Europe.

Figure 20 – Cocaïne: prix de gros en Europe occidentale et aux États-Unis d'Amérique, 1987-2000

(En dollars constants de 2000)



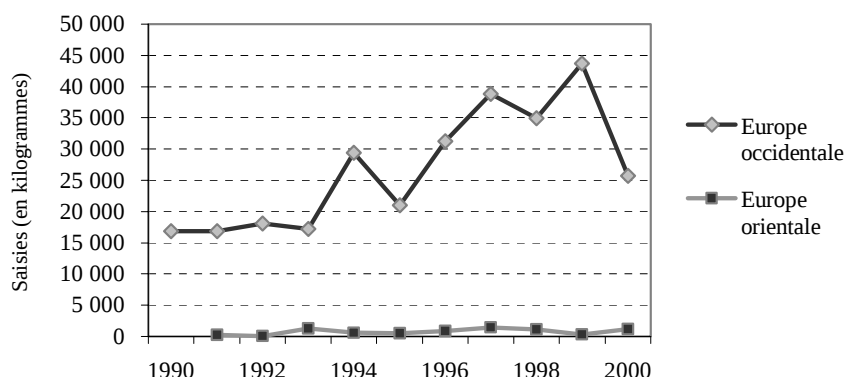
Note: La moyenne pondérée (sur la base de la population) pour l'Europe comprend les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse.

56. Les saisies de cocaïne en Europe occidentale, qui ne cessaient d'augmenter depuis dix ans, ont beaucoup diminué en 2000 (voir la figure 21). Elles ont représenté 25,7 tonnes, soit 40 pour cent de moins que les 43 tonnes de 1999 et le chiffre le plus bas depuis 1995. Des diminutions ont été constatées dans presque tous les pays d'Europe occidentale qui constituent apparemment des points d'entrée pour le trafic de cocaïne dans la région et qui signalent généralement les plus fortes saisies. Tel est notamment le cas du Royaume-Uni, où les quantités interceptées sont tombées de près de 3 tonnes en 1999 à 2 tonnes en 2000 (encore que les chiffres reçus du Royaume-Uni demeurent préliminaires). Aux Pays-Bas également, les saisies ont été de 6,5 tonnes en 2000 contre 10 tonnes en 1999. L'Italie a signalé avoir intercepté au total 2,3 tonnes de cocaïne en 2000, soit moins que les 3 tonnes enregistrées en 1999. En France, les saisies sont tombées de 3,7 tonnes en 1999 à 1,3 tonne en 2000. L'Espagne, qui est l'un des pays où sont saisies les plus grandes quantités de cocaïne en Europe, les quantités interceptées sont tombées de 18 tonnes à 6 tonnes. Enfin, les statistiques concernant l'Allemagne reflètent elles aussi une diminution, de 2 tonnes à 915 kg. Les seuls pays où les saisies ont nettement augmenté sont notamment le Portugal (3 tonnes) et la Belgique (2,8 tonnes), l'un et

l'autre semblant être devenu un important point de transit non seulement pour la cocaïne mais aussi pour l'héroïne, dont les quantités saisies ont considérablement augmenté, ce qui porte à penser que l'un et l'autre ont commencé à supplanter l'Espagne et les Pays-Bas comme points d'entrée sur les marchés européens.

57. Bien que les saisies aient diminué dans nombre de pays d'Europe occidentale, elles ont été relativement importantes dans certains pays d'Europe orientale (voir la figure 21). La Croatie, où les quantités de cocaïne saisies semblent avoir été très faibles ces dernières années, a signalé en avoir intercepté au total 913 kg en 2000. En outre, la Bosnie-Herzégovine a déclaré un volume relativement important (164 kg), ce qui est peut-être dû au fait que l'Europe orientale est utilisée de plus en plus comme point d'entrée de la cocaïne en Europe. Les données en provenance de bien d'autres pays d'Europe orientale, cependant, montrent que les quantités saisies demeurent modestes. Dans ce contexte, la Slovénie a dit avoir découvert un nouveau point d'entrée pour la cocaïne destinée aux marchés européens, à savoir Port Koper, lequel est également utilisé comme point d'entrée pour le trafic d'héroïne.

Figure 21 – Saisies de cocaïne: tendances en Europe, par sous-région, 1990-2000

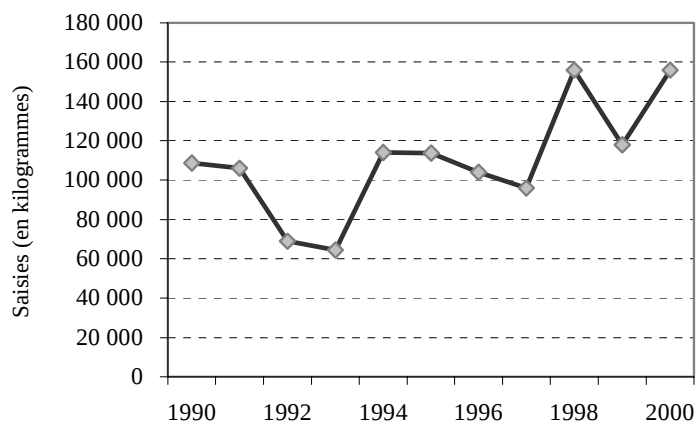


58. En Amérique du Sud, les saisies de cocaïne ont nettement augmenté en 2000 par rapport à celles de l'année précédente et ont atteint des niveaux aussi élevés qu'en 1998 (voir la figure 22). Cette augmentation a été imputable principalement à un accroissement des quantités saisies en Colombie, où il a été intercepté au total 110 tonnes (dont environ 90 tonnes de chlorhydrate de cocaïne et 20 tonnes de coca base) contre 63 tonnes en 1999 (47 tonnes de chlorhydrate de cocaïne et 16 tonnes de coca base). En outre, ces deux années, la Colombie a déclaré avoir saisi une importante quantité de cocaïne liquide. Les interceptions opérées en Colombie représentent un tiers du total mondial des saisies et 70 pour cent des saisies opérées en Amérique du Sud. Quelques pays qui jouxtent la Colombie, dont l'Équateur et le Venezuela, ont également constaté une tendance à l'augmentation des quantités saisies ces dernières années. En 2000, les saisies au Venezuela ont continué d'augmenter et se sont montées à 14,7 tonnes, tandis qu'en Équateur, elles ont nettement diminué (3,3 tonnes) par rapport à l'année précédente.

59. Comme dans le cas des autres pays producteurs de coca, les saisies continuent de baisser en Bolivie, comme c'est le cas depuis plusieurs années, elles sont tombées de 12,3 tonnes en 1997 à 5,6 tonnes en 2000. Au Pérou, néanmoins, où il a été enregistré une nette diminution des quantités saisies au début des années 90, les quantités interceptées sont de nouveau en hausse depuis 1998. Ainsi, en 2000, il a été saisi 11,8 tonnes de cocaïne, soit 5 pour cent de plus qu'en 1999.

60. Dans plusieurs autres pays d'Amérique du Sud, les saisies de cocaïne ont fluctué ces dernières années sans suivre de tendances notables. En Argentine, il a été saisi au total 2,3 tonnes de cocaïne en 2000, soit plus qu'en 1998 et 1999, mais moins que les années précédentes. Au Chili, les interceptions ont fluctué ces dernières années entre 2,6 tonnes et 2,9 tonnes mais ont fléchi un peu plus en 2000 pour tomber à 2 tonnes. Au Brésil, les quantités saisies ont augmenté ces dernières années mais ont de nouveau diminué en 2000 pour retomber à 5,5 tonnes, contre 7,5 tonnes en 1999. Néanmoins, ces fluctuations sont peut-être imputables à la nature même du trafic de cocaïne – qui semble être transportée en grandes quantités – plutôt qu'à une tendance spécifique du volume de cocaïne transportée vers ces pays ou à travers leur territoire.

Figure 22 – Saisies de cocaïne: tendances en Amérique du Sud, 1990-2000



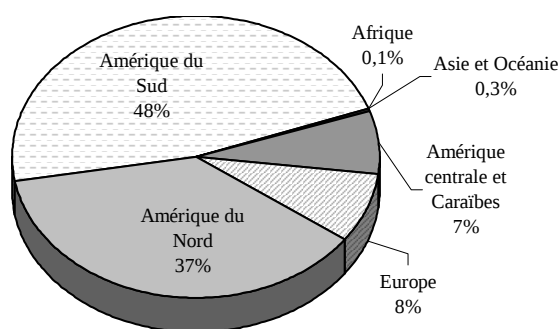
61. Les tendances des saisies de cocaïne ont fluctué aussi dans les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. En 2000, les saisies ont été importantes au Panama (8 tonnes) et au Costa Rica (5,6 tonnes), mais ont nettement diminué au Guatemala, tombant de 10 tonnes les années précédentes à 1,5 tonne en 2000. Des tendances à une légère augmentation ont été relevées par certains pays des Caraïbes, y compris les Bahamas (2,3 tonnes), les Îles Caïmanes (1,8 tonne) et les Antilles néerlandaises (965 kg), tandis que les interceptions ont diminué à la Jamaïque (1,6 tonne). Ces tendances sont sans doute dues aux fluctuations normales d'une année sur l'autre ainsi qu'à une réorientation du trafic d'un pays vers un autre. Néanmoins, il n'a pas été signalé de changements spécifiques des itinéraires utilisés par les trafiquants.

62. Les saisies de cocaïne en Afrique demeurent modestes, ce qui est peut-être dû aux difficultés auxquelles sont confrontés les services de répression ainsi qu'à des rapports incomplets et ne reflètent sans doute pas quelles sont réellement les tendances du trafic. Les saisies signalées dans la région ont diminué ces dernières années et ont représenté 420 kg en 2000. Des quantités relativement importantes et une tendance à la hausse ont été signalées par l'Angola (173 kg), le Nigéria (53 kg) et le Bénin (21 kg), tandis qu'en Afrique du Sud, où elles étaient généralement les plus fortes de la région, les saisies sont tombées de 345 kg en 1999 à 91 kg en 2000. L'Afrique continue d'être utilisée comme zone de transit pour le trafic de cocaïne et d'héroïne. Plusieurs pays d'Afrique, dont l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Kenya, la Namibie, l'Ouganda, la République du Congo, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe, ont évoqué les problèmes et les conséquences suscités par le transit de drogues à travers leurs territoires. L'Afrique du Sud, où l'abus de drogues continue d'augmenter, a déclaré que ce phénomène était dû en partie à ce trafic. Le Nigéria a fait savoir que, grâce à la vigilance accrue dont avait fait preuve la police, le trafic de drogues à travers son territoire avait diminué mais celui-ci s'est sans doute réorienté vers les pays voisins.

63. En Asie, les quantités de cocaïne saisies demeurent très faibles et sont en baisse depuis plusieurs années et elles ont représenté 105 kg en 2000. Les pays ayant déclaré avoir opéré des saisies de l'ordre de 10 à 40 kg de cocaïne en 2000 sont notamment le Koweït, l'Indonésie, le Japon et Israël. Le trafic de cocaïne ne semble pas vraiment affecter la région.

64. Étant donné la diminution exceptionnellement forte des quantités de cocaïne saisies en Amérique du Nord et en Europe en 2000, la part représentée par ces deux régions dans le total mondial a beaucoup diminué: celle de l'Amérique du Nord en 1999 représentait 47 pour cent du total mais 37 pour cent seulement en 2000 tandis que celle de l'Europe, qui avait été de 12 pour cent du total en 1999, s'est trouvée ramenée à 8 pour cent en 2000. Bien que les quantités interceptées en Amérique centrale et les Caraïbes aient aussi diminué légèrement en 2000, la part de ces régions dans le total mondial est demeurée à peu près inchangée (7 pour cent). Les saisies opérées en Amérique du Sud, cependant, ont atteint 48 pour cent du total mondial en 2000 contre 33 pour cent en 1999 (voir la figure 23).

Figure 23 – Saisies de cocaïne^a: par région, 2000

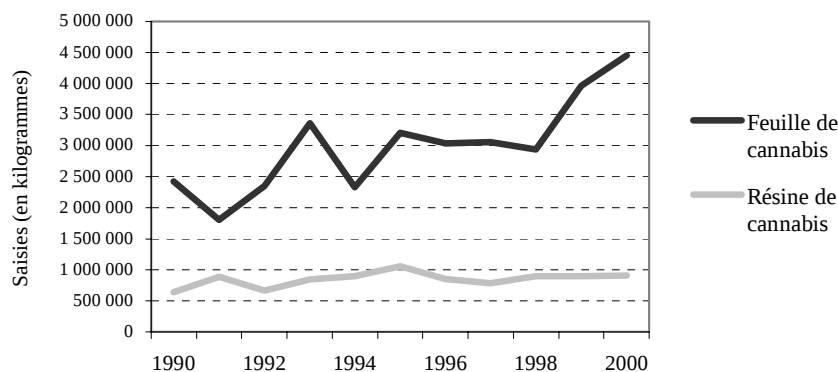


^a Total: 330 tonnes.

C. Cannabis

65. La tendance la plus notable du trafic de cannabis a été l'accroissement très considérable des saisies d'herbe de cannabis dans le monde, qui étaient de l'ordre de 2 000 tonnes au début des années 90 avant de passer à 3 000 tonnes entre 1995 et 1998 et à près de 4 000 tonnes en 1999. En 2000, les quantités saisies ont augmenté à nouveau et se sont montées à près de 4 500 tonnes, soit le chiffre le plus élevé jusqu'à présent (voir la figure 24). Les saisies de résine de cannabis dans le monde se sont stabilisées à approximativement 900 tonnes depuis 1998 (voir la figure 24).

Figure 24 – Feuille de cannabis et résine de cannabis: saisies mondiales, 1990-2000



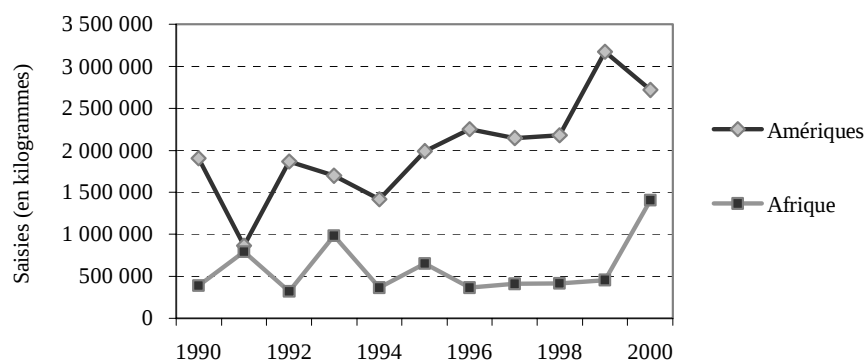
66. La feuille de cannabis demeure la drogue végétale la plus largement consommée et celle qui fait l'objet du plus vaste trafic et celui-ci semble suivre une tendance à la hausse depuis quelques années, particulièrement dans les principales régions de production et de consommation, en Afrique et dans les Amériques.

67. L'augmentation marquée des saisies de feuille de cannabis ont été imputables principalement aux interceptions opérées dans certains pays d'Afrique, tandis que, dans les Amériques, où sont généralement saisies les plus grandes quantités, la tendance au niveau régional a été à la baisse (voir la figure 25). Bien que les données disponibles concernant l'Afrique soient limitées, les saisies opérées dans la région ont atteint le chiffre record de 1 400 tonnes, contre 350 à 650 tonnes environ ces dernières années. Les augmentations enregistrées en 2000 ont été imputables principalement à l'Afrique du Sud (718 tonnes), au Malawi (312 tonnes) et au Nigéria (272 tonnes). Plusieurs pays d'Afrique, dont l'Afrique du Sud, le Malawi, le Soudan et le Togo, ont déclaré que le cannabis demeure la drogue qui cause la plus grande préoccupation.

68. Les Amériques ont été à l'origine de 70 à 80 pour cent du total des saisies de feuille de cannabis opérées dans le monde ces dernières années. En 2000, la part de la région dans le total des quantités saisies est tombée à 60 pour cent; les quantités saisies, qui avaient atteint le chiffre record de près de 3 200 tonnes les années précédentes, n'ont plus été que de 2 700 tonnes en 2000, chiffre qui n'a cependant été dépassé qu'une seule fois précédemment. La diminution enregistrée dans la région a été principalement due aux États-Unis qui ont signalé avoir saisi au total

218 tonnes de feuille de cannabis, contre un chiffre record de près de 1 200 tonnes en 1999, soit le chiffre le plus bas depuis les années 90. Au Mexique, en revanche, les saisies de feuille de cannabis ont beaucoup augmenté et se sont montées à 2 050 tonnes, soit le chiffre le plus élevé jamais déclaré par un pays quelconque. Les saisies ont été très significatives aussi dans ce pays ces dernières années et ont dépassé 1 000 tonnes entre 1996 et 1998 pour atteindre près de 1 500 tonnes en 1999. Au Canada, les quantités interceptées sont passées de 44 tonnes en 1999 à 70 tonnes en 2000.

Figure 25 – Feuille de cannabis: tendances des saisies en Afrique et dans les Amériques, 1990-2000



69. S'agissant des sources de la feuille de cannabis vendue aux États-Unis, ces derniers ont déclaré que la variété la plus largement disponible était la marijuana d'origine mexicaine. Des quantités substantielles de feuille de cannabis sont importées aussi de Colombie et de la Jamaïque. En outre, du cannabis provenant de cultures hydroponiques au Canada commence à faire son apparition sur les marchés et cette variété canadienne, très puissante, a déjà capturé une partie significative du marché américain. Enfin, l'on trouve de plus en plus de marijuana d'origine nationale cultivée en plein air ou sous abri.

70. En Amérique du Sud, le Brésil a signalé un très forte augmentation des saisies d'herbe de cannabis: près de 160 tonnes en 2000 contre 70 tonnes en 1999 et moins de 30 tonnes les années précédentes. Des augmentations plus modestes ont été relevées aussi en Colombie (75 tonnes), en Argentine (25 tonnes), en Équateur (18 tonnes) et au Venezuela (15 tonnes). Enfin, c'est à la Jamaïque que continuent d'être saisies les plus grandes quantités de feuille de cannabis des Caraïbes, à savoir 55 tonnes en 2000, soit un chiffre semblable à celui de 1999.

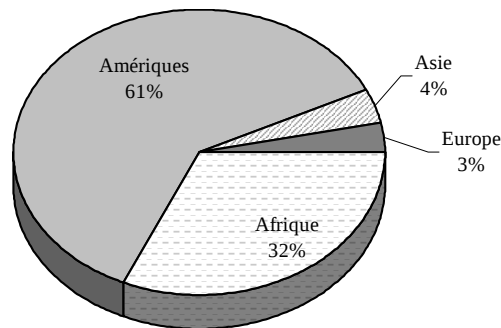
71. L'Europe continue de n'être qu'un marché secondaire pour la feuille de cannabis tout en demeurant la principale cible du trafic de résine. Les saisies de feuille de cannabis ont diminué en 2000 en Europe orientale et occidentale. Les reculs les plus marqués ont été enregistrés aux Pays-Bas (10 tonnes) et en Fédération de Russie (23 tonnes), tandis que les saisies ont légèrement augmenté en

Italie (26 tonnes), en Suisse (18 tonnes), en Grèce (15 tonnes) et en Ukraine (12 tonnes).

72. En Asie, les quantités de feuille de cannabis saisies ont particulièrement augmenté en Inde, elles sont passées de 38 tonnes en 1999 à plus de 100 tonnes en 2000. Les saisies de feuille de cannabis tendent à fluctuer davantage que celles d'autres drogues et une fluctuation d'une année sur l'autre de quantités saisies ne marque donc pas nécessairement l'apparition d'une nouvelle tendance.

73. L'Europe et l'Asie continuent de représenter ensemble moins de 10 pour cent des quantités totales de feuille de cannabis saisies dans le monde. La part de l'Afrique a augmenté, passant d'environ 10 pour cent à 30 pour cent, tandis que celle des Amériques est tombée de 80 pour cent à 60 pour cent (voir la figure 26).

Figure 26 – feuille de cannabis: saisies^a par région, 2000

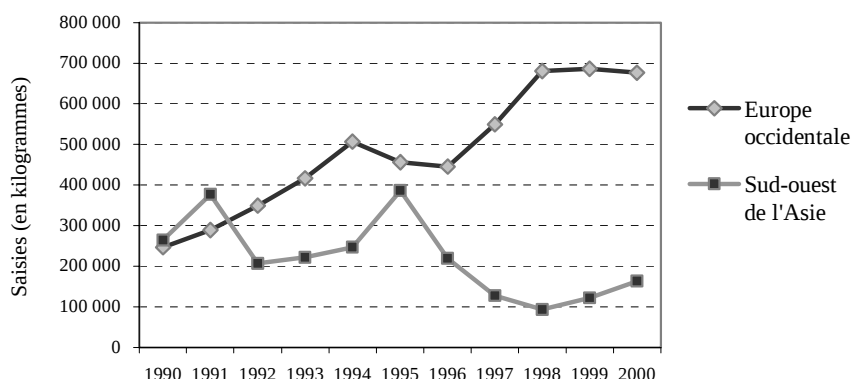


^a Total: 4 450 tonnes.

74. La feuille de cannabis demeure la drogue de prédilection dans les Amériques et en Afrique, tandis qu'en Europe, c'est la résine de cannabis. Bien que les données concernant l'étendue des cultures de cannabis demeurent fragmentées, les informations disponibles, et notamment les statistiques concernant les saisies, portent à penser que le trafic de résine de cannabis des régions productrices vers les régions consommatrices n'a guère changé. Les principales sources de résine de cannabis demeurent l'Afrique du Nord et le sud-ouest de l'Asie.

75. Dans le sud-ouest de l'Asie, l'on continue d'enregistrer d'importantes saisies de résine de cannabis, bien que les quantités interceptées aient été moindres ces dernières années qu'au début des années 90 (voir la figure 27). La majeure partie des saisies ont été opérées au Pakistan (130 tonnes) et en République islamique d'Iran (32 tonnes), pays qui ont l'un et l'autre signalé une augmentation en 2000 par rapport aux années précédentes. Les autres pays de la région où les saisies ont tendu à augmenter en 2000 sont l'Iraq (570 kg), le Liban (360 kg), la Jordanie et la République arabe syrienne (220 kg), bien que les quantités interceptées dans ces pays demeurent inférieures à celles saisies les années précédentes. Dans quelques pays de la péninsule arabique, les quantités saisies ont diminué en 2000, et tel est notamment le cas aux Émirats arabes unis (940 kg) et au Qatar (130 kg).

Figure 27 - Résine de cannabis: tendances des saisies en Europe occidentale et dans le sud-ouest de l'Asie, 1990-2000



76. Les saisies de résine de cannabis demeurent limitées dans les autres régions d'Asie, hormis dans le sud de l'Asie, où des quantités relativement importantes ont continué d'être interceptées en Inde (5 tonnes) et au Népal (1,8 tonne).

77. En Afrique du Nord, l'on ne dispose pas d'informations concernant les saisies opérées au Maroc mais les saisies ont diminué dans les autres pays de la région, notamment en Algérie (1,7 tonne), en Tunisie (540 kg) et en Égypte (525 kg). En revanche, dans d'autres régions du continent, il a été saisi des quantités relativement importantes de cannabis en 2000, par exemple au Mozambique (15 tonnes), en Afrique du Sud (11 tonnes), au Kenya (6 tonnes) et au Sénégal (5 tonnes). Les données communiquées par les pays d'Afrique demeurent cependant insuffisantes pour pouvoir tirer des conclusions quant à l'apparition éventuelle de tendances discernables et, d'une manière générale, les saisies de cannabis tendent à varier davantage que celles d'autres drogues. Ainsi, il faudra déterminer sur la base des statistiques futures si la diminution constatée en Afrique du Sud et l'augmentation enregistrée dans les autres sous-régions de l'Afrique ont été simplement des fluctuations d'une année sur l'autre ou marquent le début d'une tendance.

78. L'Europe demeure le principal marché de consommation de la résine de cannabis. En Europe occidentale, les saisies ont été relativement stables ces trois dernières années après avoir augmenté régulièrement pendant les années 90 (voir la figure 27). Le volume total des saisies opérées dans la région a atteint 675 tonnes en 2000, soit un peu moins qu'en 1999. L'Espagne demeure le principal point d'entrée de la résine de cannabis introduite dans la région et a saisi au total plus de 470 tonnes en 2000, soit 47 pour cent du total de la région. Les quantités de résine de cannabis saisies en Espagne n'ont cessé d'augmenter au cours des dix dernières années. En outre, les quantités interceptées ont augmenté aussi au Portugal ces dernières années et ont dépassé 30 tonnes en 2000. Les quantités interceptées ont augmenté aussi en Turquie (28,6 tonnes), en Allemagne (8 tonnes), en Suisse (1,2 tonne) et en Suède (1 tonne). Néanmoins, plusieurs autres pays d'Europe orientale ayant un littoral maritime paraissent avoir perdu de leur importance comme points de transit du trafic de résine de cannabis dans la région. Les pays où

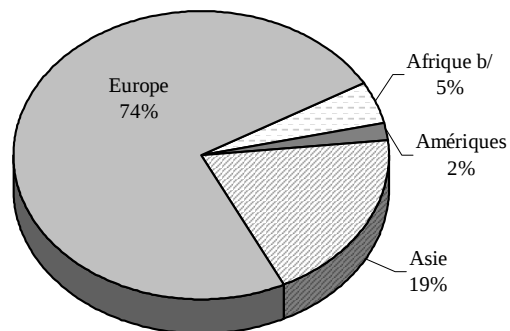
les quantités interceptées ont diminué en 2000 sont notamment la France (48 tonnes), les Pays-Bas (29 tonnes), le Royaume-Uni (28 tonnes), l'Italie (20 tonnes), le Danemark (3 tonnes), la Norvège (630 kg), la Belgique (530 kg) et l'Irlande (360 kg).

79. La tendance étant à la hausse dans le sud-ouest de l'Asie, l'Europe orientale devient un point de transit plus important pour le trafic de résine de cannabis vers l'Europe, comme c'est le cas aussi pour le cas de trafic d'héroïne. Indépendamment des grandes quantités saisies en Turquie en 2000, les quantités de résine de cannabis interceptées ont augmenté dans plusieurs pays d'Europe orientale. Les totaux enregistrés ces dernières années dans les différentes régions, qui ont accusé d'assez larges fluctuations, ont souvent reflété un record ponctuel dans un pays déterminé. En 2000, cependant, plusieurs pays ont enregistré des saisies relativement importantes, dont la Fédération de Russie (845 kg), la République de Moldova (520 kg), la Bulgarie (510 kg), l'ex-République yougoslave de Macédoine (430 kg) et la Roumanie (340 kg).

80. Les Amériques demeurent un marché secondaire pour la résine de cannabis, et le Canada continue d'être le seul où il en est saisi d'importantes quantités: 16 tonnes en 2000, soit près de 95 pour cent du total de la région.

81. Au plan mondial, les quantités de résine de cannabis saisies sont passées de moins de 900 tonnes en 1998 et 1999 à 920 tonnes en 2000. Les quantités de résine de cannabis interceptées ont fluctué entre 650 et 900 tonnes au cours des dix dernières années, sauf en 1995, où ce chiffre a dépassé 1 000 tonnes. La répartition par région des quantités saisies a assez peu varié ces dernières années: l'Europe continue de représenter environ 75 pour cent du total mondial, suivie par l'Asie – et surtout le sud-ouest de l'Asie – avec moins de 20 pour cent, l'Afrique, principalement en Afrique du Nord, avec 5 pour cent et les Amériques 2 pour cent seulement (voir la figure 28).

Figure 28 – Résine de cannabis: saisies^a par région, 2000



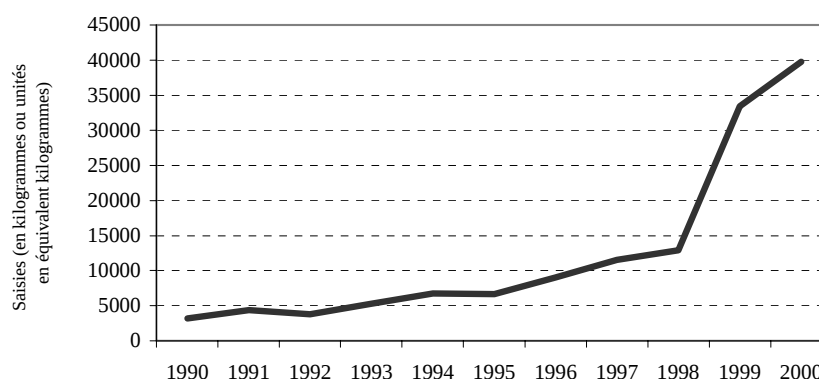
^a Total: 920 tonnes.

^b L'on ne dispose pas de données concernant le Maroc.

IV. Tendances mondiales et régionales de la fabrication et du trafic illicites de stimulants de type amphétamine jusqu'en 2000

82. La fabrication et le trafic illicites de stimulants de type amphétamine demeurent concentrés surtout dans trois régions: l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et le sud-est de l'Asie. Dans les deux premières de ces régions, les chiffres semblent avoir été stables ou même avoir diminué ces dernières années, mais les statistiques pour le sud-est de l'Asie continuent de refléter une tendance à la hausse. Au plan mondial, les saisies aussi bien de stimulants que de substances de type "Ecstasy" ont atteint des chiffres sans précédent (voir la figure 29). Cependant, si les tendances demeurent à la hausse dans la plupart des régions du monde pour les substances de type "Ecstasy", celles concernant les stimulants varient d'une région à l'autre. Les saisies de stimulants opérées dans le monde (y compris l'amphétamine et la méthamphétamine) ont atteint près de 40 tonnes en 2000, contre 33,4 tonnes en 1999 et moins de 13 tonnes les années précédentes.

Figure 29 – Stimulants, y compris amphétamine et méthamphétamine: saisies mondiales, 1990-2000



83. À la différence des drogues d'origine végétale, les drogues de synthèse sont fabriquées surtout dans les régions où elles sont le plus consommées. Le trafic est donc limité dans une large mesure au plan régional, à l'exception des substances de type "Ecstasy", qui demeurent fabriquées surtout en Europe occidentale pour distribution partout dans le monde.

84. Les statistiques concernant la découverte de laboratoires clandestins figurant dans le présent chapitre ne constituent pas les indications des quantités de drogues fabriquées mais plutôt l'aperçu des tendances et de l'implantation régionale de la fabrication de drogues. (L'on trouvera de plus amples informations sur les limites qui caractérisent les statistiques relatives aux laboratoires au chapitre I ci-dessus.

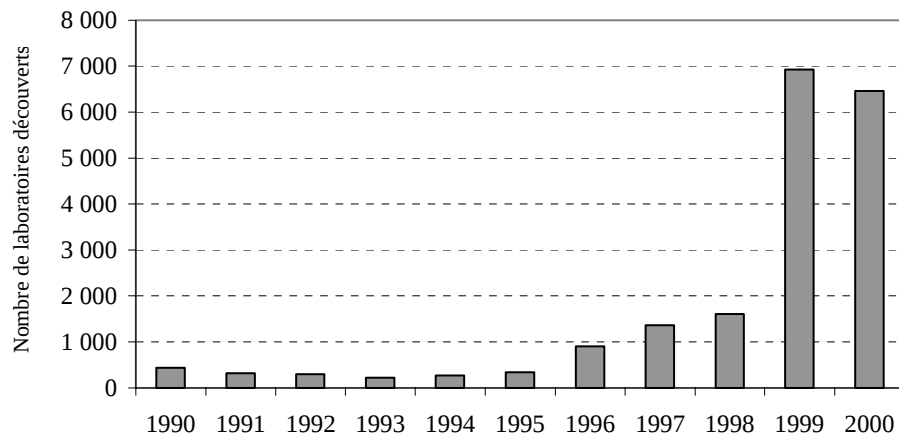
A. Méthamphétamine

85. La fabrication et le trafic illicites ainsi que l'abus de stimulants de type amphétamine en Amérique du Nord continuent de porter surtout sur la méthamphétamine. En 2000, les statistiques concernant aussi bien la fabrication que le trafic de ce type de drogues ont reflété pour la première fois depuis bien des années une tendance à la stabilisation. La consommation de méthamphétamine en Amérique du Nord demeure stabilisée – bien qu'à un niveau élevé – ces dernières années.

86. Le nombre de laboratoires clandestins de fabrication de méthamphétamine qui ont été découverts en Amérique du Nord a énormément augmenté depuis 1996, ce qui est imputable surtout à la situation aux États-Unis, où il a été découvert 6 895 laboratoires en 1999 et un peu moins (6 437) en 2000, bien qu'il faille noter que les statistiques concernant les années antérieures à 1999 n'englobaient pas les informations provenant de toutes sources américaines. Le Mexique signale chaque année depuis 1995 la découverte de laboratoires de fabrication de méthamphétamine, dont le nombre est passé de moins de 10 les années précédentes à 13 en 1999 et à 23 en 2000 (voir la figure 30).

Figure 30 – Laboratoires de fabrication illicite de méthamphétamine découverts en Amérique du Nord, 1990-2000

Note: Les statistiques concernant les années antérieures à 1999 ne comprennent pas les



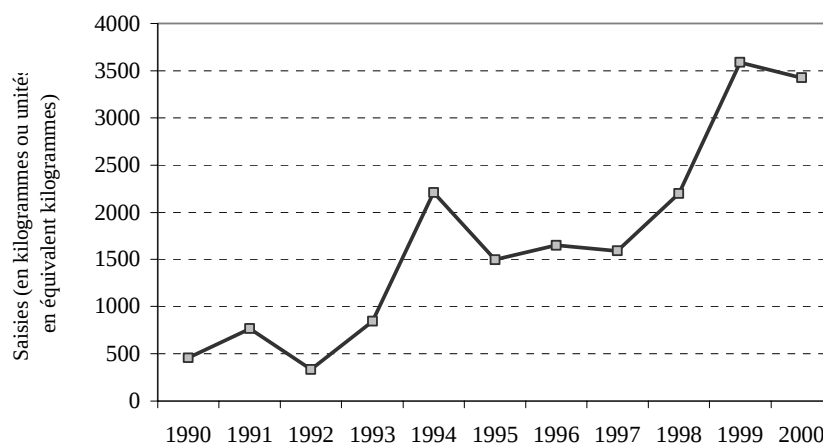
données provenant de toutes les sources des États-Unis.

87. Les États-Unis ont fait savoir que la fabrication de méthamphétamine dans le pays avait été révolutionnée ces dernières années étant donné que des laboratoires de grande envergure fabriquent des quantités sans précédent de méthamphétamine très pure qui ont saturé le marché américain.

88. La méthamphétamine fabriquée en Amérique du Nord demeure destinée surtout aux marchés nationaux. Les saisies de méthamphétamine dans la région ont reflété les tendances à l'augmentation du nombre de laboratoires découverts ces dernières années. En 1998 et 1999, les quantités de méthamphétamine interceptées sont passées de 1,5 tonne en moyenne les années précédentes à plus de 2 tonnes et

3,5 tonnes respectivement. En 2000, les saisies ont, pour la première fois depuis de nombreuses années, légèrement décliné bien qu'en continuant de représenter un chiffre important, à savoir 3,4 tonnes (voir la figure 31). La majeure partie des saisies opérées dans la région le sont aux États-Unis, où 2,7 tonnes au total ont été interceptées en 2000, soit la même chose qu'en 1999 et 78 pour cent du total de la région. Le Mexique a lui aussi opéré des saisies assez importantes en 1999 et 2000, à savoir 640 kg de méthamphétamine et 70 kg d'amphétamine cette dernière année. Le Canada, quant à lui, a intercepté 17 kg de méthamphétamine et 15 kg d'autres stimulants en 2000. Les quantités de stimulants saisies dans les autres régions des Amériques demeurent limitées.

Figure 31 – Stimulants, principalement méthamphétamine: saisies en Amérique du Nord, 1990-2000

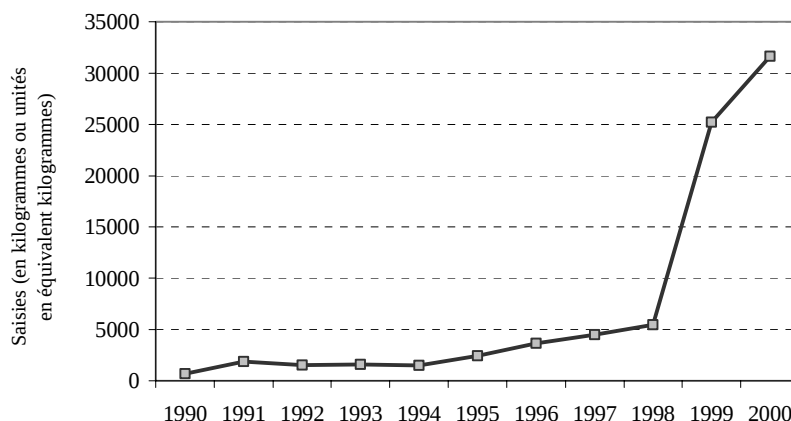


89. L'est et le sud-est de l'Asie continuent de venir en deuxième position pour ce qui est de la fabrication, du trafic et de la consommation de méthamphétamine, dont la disponibilité se propage rapidement dans l'ensemble de la région. Les informations concernant le nombre de laboratoires clandestins qui ont été découverts et qui ont été communiqués par les pays de la région demeurent contradictoires: selon les données reçues d'Interpol, il a été découvert en 2000 dix laboratoires en Thaïlande, deux en Malaisie et un dans la RAS chinoise de Hong Kong.

90. Les quantités de stimulants saisies dans l'est et le sud-est de l'Asie ne cessent d'augmenter depuis 1995 et cela a été particulièrement notable en 1999, les quantités interceptées dépassant alors 25 tonnes, contre 5,5 tonnes l'année précédente. En 2000, les quantités saisies ont augmenté à nouveau pour atteindre le niveau sans précédent de 31,6 tonnes (voir la figure 32). L'est et le sud-est de l'Asie sont demeurés la seule région du monde où les quantités de stimulants saisies ont continué d'augmenter beaucoup pendant l'année, surtout en Chine, où elles sont passées de 1,6 tonne en 1998 à 16 tonnes en 1999 et à 20,9 tonnes en 2000. Ce pays représentait deux tiers (66 pour cent) des saisies opérées dans la région et plus de la moitié (53 pour cent) des saisies opérées dans le monde. Les autres pays ayant saisi

des quantités assez importantes de stimulants en 2000 sont notamment le Japon, les Philippines, la Thaïlande et, dans une moindre mesure, la RAS chinoise de Hong Kong, la Malaisie, le Myanmar et l'Indonésie. Dans ce contexte, les Philippines ont signalé que la majeure partie de la méthamphétamine disponible dans le pays provient de Chine. Le Japon a saisi plus d'une tonne de méthamphétamine en 2000, soit moins que le chiffre record de 1999 (1,9 tonne) mais plus que les années précédentes. Les saisies effectuées en Thaïlande n'ont cessé d'augmenter depuis le milieu des années 90 pour atteindre le niveau record de 7,4 tonnes en 2000. Une tendance semblable est à signaler aux Philippines, où les saisies ont dépassé 1 tonne. Le Myanmar, quant à lui, a saisi plus de 800 kg de méthamphétamine, la Malaisie plus de 200 kg et la RAS chinoise de Hong Kong 150 kg. L'Indonésie a déclaré avoir saisi 10 kg de méthamphétamine et, en outre, plus de 70 kg d'amphétamine. Les saisies opérées en République de Corée, néanmoins, ont été moindres en 2000 (4,5 kg) que les années précédentes (30 kg).

Figure 32 – Stimulants, principalement méthamphétamine: saisies dans l'est et le sud-est de l'Asie, 1990-2000



91. Le Japon a signalé que le trafic de méthamphétamine dans le pays est le fait des groupes de criminels organisés japonais (boryokudan) et de bandes de trafiquants internationaux basées dans la RAS chinoise de Hong Kong. Les principaux itinéraires du trafic ont leur origine en Chine et en République démocratique populaire de Corée et les femmes sont de plus en plus souvent utilisées comme courriers.

92. Les quantités de méthamphétamine saisies dans d'autres pays d'Asie demeurent limitées: l'Inde a signalé en avoir saisi au total 29 kg en 2000. Certaines quantités de stimulants ont été interceptées dans les pays du Proche et du Moyen-Orient, mais il s'agit surtout apparemment d'amphétamine ou d'autres stimulants plutôt que de méthamphétamine. En Océanie, la Nouvelle-Zélande a déclaré avoir saisi 10 kg de méthamphétamine en 2000 et découvert 9 laboratoires clandestins de fabrication de cette drogue. En Australie, il a été intercepté 380 kg de stimulants.

93. La disponibilité de méthamphétamine en Europe, bien que limitée, paraît se propager. Par le passé, le seul pays où de la méthamphétamine était fabriquée

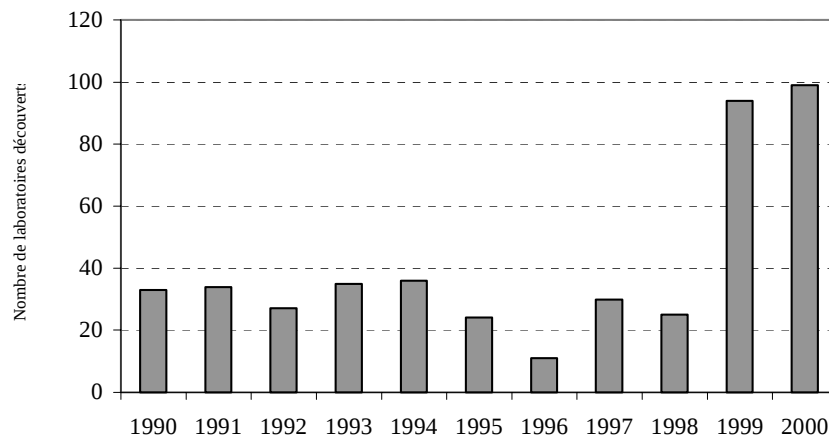
illégalement était la République tchèque, où il avait été découvert en 2000 28 laboratoires de fabrication. En 1999, cependant, la Slovaquie a découvert 2 laboratoires et 95 autres en 2000, bien que leur envergure demeure inconnue et que leur capacité de production demeure sans doute limitée. En outre, la méthamphétamine a apparemment commencé à être fabriquée dans les États baltes: en 2000, l'Estonie a déclaré avoir découvert cinq laboratoires fabriquant de l'amphétamine, de la méthamphétamine et de l'"Ecstasy", et la Lituanie un laboratoire de fabrication de méthamphétamine. La méthamphétamine fabriquée en République tchèque et en Slovaquie est destinée principalement aux marchés nationaux mais il en a été saisi de petites quantités dans des pays voisins comme l'Autriche (0,5 kg). La République tchèque a déclaré avoir intercepté au total 12,5 kg de méthamphétamine en 2000 et la Slovaquie 0,3 kg. La méthamphétamine et les autres stimulants de type amphétamine fabriqués dans les États baltes sont apparemment destinés aux pays scandinaves. En 2000, il a commencé à être saisi de la méthamphétamine en Finlande (1,3 kg), en Norvège (2,2 kg) et en Suède (2,3 kg). Malgré la tendance à l'augmentation de la fabrication et du trafic de méthamphétamine en Europe, l'amphétamine continue de représenter la majeure partie des stimulants saisis dans la région.

94. En Afrique, l'Égypte continue de signaler la fabrication de méthamphétamine, sous forme de "maxiton forte", mais les saisies de ce type de drogues, qui avaient atteint un niveau très élevé pendant les années 80 et au début des années 90, sont demeurées relativement modestes ces dernières années, ne dépassant pas 11 kg en 2000. Dans les autres pays d'Afrique, les quantités de stimulants saisis sont demeurées limitées en 2000, sauf en République-Unie de Tanzanie, où il ressort des informations reçues d'Interpol qu'il en a été saisi au total 1,4 tonne. L'on ne dispose pas d'informations détaillées sur les types de stimulants saisis en Tanzanie. Enfin, l'Érythrée a déclaré avoir intercepté 6 kg de stimulants en 2000.

B. Amphétamine

95. La fabrication, le trafic et la consommation d'amphétamine demeurent concentrés en Europe, et elle y est fabriquée illégalement dans de nombreux pays de l'ouest comme de l'est. En 2000, l'Allemagne a déclaré avoir découvert sept laboratoires de fabrication d'amphétamine, la Belgique un, la Grèce un autre, la Lituanie trois, la Pologne 14 et le Royaume-Uni huit. Comme décrit ci-dessus, l'Estonie a déclaré avoir démantelé cinq laboratoires de fabrication clandestine d'amphétamine, de méthamphétamine et d'"Ecstasy". En outre, il ressort des informations reçues d'Interpol qu'il a été découvert un laboratoire de fabrication d'amphétamine en Bulgarie et 59 en Fédération de Russie. En tout, le nombre de laboratoires découverts en Europe a augmenté ces dernières années, bien que leur capacité de production demeure inconnue (voir la figure 33). Il y a lieu de noter aussi que l'augmentation enregistrée en 1999 et en 2000 a été imputable dans une large mesure à l'Europe orientale, tandis que les tendances de la fabrication ont été stables ou légèrement à la baisse en Europe occidentale.

Figure 33 – Nombre de laboratoires de fabrication illicite d'amphétamine découverts en Europe, 1990-2000

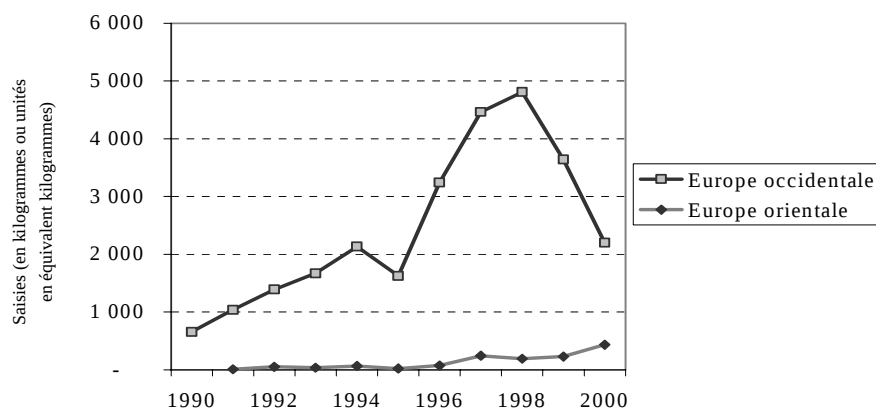


96. L'amphétamine fabriquée en Europe est destinée principalement aux marchés de consommation de la région. La plupart des saisies d'amphétamine continuent d'être opérées en Europe occidentale, mais elles ont reflété une nette tendance à la baisse en 1999 et 2000, leur total passant de 3,8 et 2,6 tonnes respectivement contre 4,7 et 5 tonnes les deux années précédentes (voir la figure 34). Cette diminution a été notable dans la plupart des pays de la région. C'est le Royaume-Uni qui continue d'en saisir les plus grandes quantités, bien que celles-ci aient diminué régulièrement ces dernières années, tombant de 900 kg en 2000 contre 3,2 tonnes en 1997 (bien que les données pour 2000 demeurent préliminaires). Pour les quelques années écoulées, les quantités d'amphétamine saisies aux Pays-Bas ont été relativement élevées mais ont diminué entre 1999 et 2000 pour tomber à 290 kg. Une tendance semblable a été relevée en Belgique, où il en a été saisi en tout 75 kg en 2000. Les saisies d'amphétamine en Allemagne sont également tombées de 360 kg en 1999 à 270 kg en 2000. En France, les quantités saisies, 230 kg, sont demeurées inchangées ces deux dernières années. Dans les pays scandinaves, les saisies d'amphétamine ont été relativement importantes ces dernières années. En Suède, elles ont également suivi une tendance à la baisse pour tomber de 200 kg pendant les années 90 à un peu plus de 100 kg en 2000 tandis qu'en Norvège et en Finlande, elles ont augmenté en 2000 pour atteindre 90 et 80 kg respectivement. La diminution des quantités saisies reflète les statistiques de la consommation, qui font apparaître une stagnation ces dernières années. Il se peut que l'amphétamine soit remplacée en partie par des substances de type "Ecstasy", dont la consommation demeure en hausse dans de nombreux pays de la région.

97. Les saisies de stimulants en Europe occidentale ont diminué au cours des deux dernières années mais continuent d'augmenter en Europe orientale, bien qu'à un moindre rythme (voir la figure 34). Les saisies d'amphétamine en Europe orientale n'ont cessé d'augmenter, passant de moins de 100 kg au milieu des années 90 à plus de 430 kg en 2000. Les pays ayant saisi les plus grandes quantités d'amphétamine sont notamment la Bulgarie (200 kg), la Pologne (140 kg), la Lituanie (20 kg) et

l'Estonie (15 kg). En outre, il a été signalé des saisies de méthamphétamine en Europe orientale (voir le paragraphe 93 ci-dessus).

Figure 34 – Stimulants principalement d'amphétamine: saisies en Europe, par sous-région, 1990-2000



98. En dehors de l'Europe, la fabrication et le trafic illicites d'amphétamine demeurent limités. L'amphétamine qui est fabriquée en Europe est destinée principalement aux marchés des pays de fabrication ou de la région. Les États-Unis ont déclaré avoir découvert en 2000 39 laboratoires de fabrication d'amphétamine. Selon d'autres rapports reçus d'Interpol, il en a été saisi 26 au Mexique, 22 au Canada et 5 en Malaisie.

99. Les saisies de stimulants dans les autres régions demeurent limitées. Certains pays du Proche et du Moyen-Orient et du sud-ouest de l'Asie ont déclaré avoir saisi non seulement de l'amphétamine mais aussi d'autres stimulants. En 2000, des types non spécifiés de stimulants ont été saisis en Arabie saoudite (95 kg), en Jordanie (60 kg), au Pakistan (20 kg) et en République arabe syrienne (10 kg).

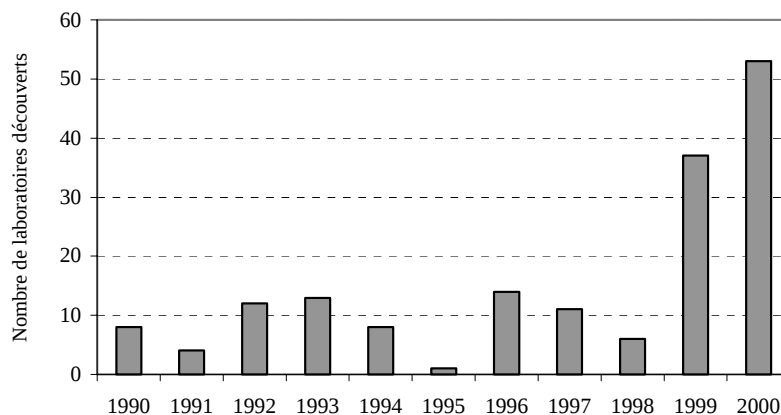
C. Substances de type "Ecstasy"

100. Le trafic et l'abus de substances de type "Ecstasy" ont dernièrement augmenté à un rythme rapide dans de nombreuses régions. À la différence des autres stimulants de type amphétamine, dont l'abus demeure essentiellement dans les régions où ils sont fabriqués, les substances de type "Ecstasy" font l'objet d'un trafic plus vaste. Un autre élément préoccupant est la tendance à l'augmentation continue d'abus de ces substances, tandis que celui d'amphétamine et de méthamphétamine a commencé à diminuer dans plusieurs régions.

101. La fabrication de substances de type "Ecstasy" demeure concentrée en Europe occidentale et surtout aux Pays-Bas. Ce pays a déclaré avoir découvert en 2000 34 laboratoires de fabrication d'"Ecstasy". En outre, la Belgique en a démantelé huit et le Royaume-Uni cinq. L'Europe orientale, en particulier les États baltes, semble être devenue une autre région de fabrication. En 2000, l'Estonie a déclaré avoir

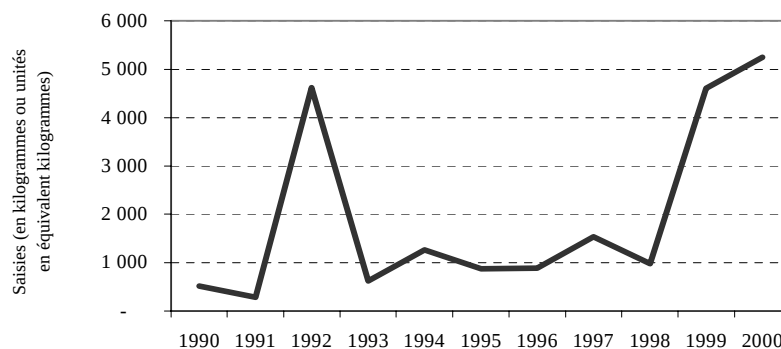
découvert cinq laboratoires de fabrication illicite de stimulants de type amphétamine, dont de l'"Ecstasy", et la Lituanie a démantelé un laboratoire de fabrication d'"Ecstasy" (voir la figure 35).

Figure 35 – Nombre de laboratoires de fabrication illicite de substances de type "Ecstasy" découverts en Europe, 1990-2000



102. Les substances de type "Ecstasy" qui sont fabriquées en Europe occidentale continuent de ravitailler les marchés illicites de nombreuses régions du monde, y compris en Amérique du Nord et dans le sud-est de l'Asie, ainsi que le marché croissant de la région européenne même. Il demeure difficile d'analyser les tendances du trafic de ces substances étant donné que les informations concernant les saisies d'"Ecstasy" sont souvent incorporées aux informations relatives aux saisies d'hallucinogènes. Il ressort néanmoins des statistiques disponibles que les saisies de substances de type "Ecstasy" ont considérablement augmenté en 1999 et en 2000, surtout en Amérique du Nord et en Europe occidentale (voir la figure 36). Les Pays-Bas ont signalé que de telles substances avaient été exportées illégalement vers différents pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie.

Figure 36 – Hallucinogènes, y compris substances de type "Ecstasy": saisies mondiales, 1990-2000



103. Les Pays-Bas ont déclaré avoir saisi 1,1 tonne d'"Ecstasy" en 2000 contre 360 kg en 1999. Des saisies de quantités accrues d'"Ecstasy" ont également été signalées par l'Allemagne (160 kg), l'Autriche (160 kg), l'Espagne (90 kg), la France (230 kg) et l'Italie (50 kg) et des quantités légèrement inférieures mais croissantes par la Finlande (9 kg), la Norvège (5 kg), la Suède (18 kg) et la Suisse (18 kg). Il est probable que les pays scandinaves sont approvisionnés en partie par de l'"Ecstasy" fabriqué dans les États baltes. Les saisies d'"Ecstasy" demeurent relativement modestes, et les plus importantes ont été signalées par la Pologne (13 kg) et la Lituanie (5 kg).

104. En Amérique du Nord, les saisies d'"Ecstasy" ont beaucoup augmenté aussi en 2000. L'augmentation a été énorme au Canada et aux États-Unis. Dans ces deux pays, les saisies, qui n'atteignaient pas 100 kg par an les années précédentes, ont atteint 160 kg au Canada et 630 kg aux États-Unis en 1999 et elles ont augmenté à nouveau en 2000 pour se monter à près d'une tonne dans l'un et l'autre de ces pays. Les autres pays des Amériques qui ont signalé avoir saisi aussi d'importantes quantités d'"Ecstasy" en 2000 sont les Antilles néerlandaises (15 kg), les Bahamas (63 kg), le Brésil (4 kg), la Colombie (83 kg) et le Mexique (32 kg). La principale source de l'"Ecstasy" vendu dans les Amériques est l'Europe occidentale; toutefois, de l'"Ecstasy" est également fabriqué dans la région. En 2000, il a été découvert huit laboratoires de fabrication clandestine d'"Ecstasy" au Canada et sept aux États-Unis.

105. Les Pays-Bas demeurent la principale source de l'"Ecstasy" vendu aux États-Unis. Les trafiquants de méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA) basés en Belgique et aux Pays-Bas utilisent souvent d'autres pays d'Europe comme points de transbordement de la MDMA destinée aux États-Unis. Ce type de trafic a également été signalé par plusieurs pays d'Europe, comme l'Italie et la Slovaquie, qui semblent être devenus des pays de transit pour les substances de type "Ecstasy" expédiées des Pays-Bas vers les États-Unis. Les rapports reçus des Pays-Bas ont confirmé ces exportations vers les États-Unis et il en ressort que la disponibilité d'"Ecstasy" devrait continuer d'augmenter dans de fortes proportions sur les marchés illicites des États-Unis.

106. Les prix des substances de type "Ecstasy" sont en baisse aux États-Unis, ce qui reflète sans doute de plus larges marges bénéficiaires. Le prix de gros de la MDMA varie entre 2 et 11,50 dollars la dose, et le prix de détail de 20 à 30 dollars.

107. Le trafic de substances de type "Ecstasy" s'intensifie également dans l'est et le sud-est de l'Asie. Bien que les quantités interceptées demeurent moindres que dans les autres régions, de plus en plus de pays ont déclaré avoir saisi de l'"Ecstasy" en 1999 et 2000. Les quantités totales de substances de type "Ecstasy" saisies dans l'est et le sud-est de l'Asie augmentent régulièrement depuis 1996 et ont atteint près de 400 kg en 2000, dont plus de la moitié en Chine. Les autres pays de la région ayant déclaré avoir saisi des substances de type "Ecstasy" en 2000 sont notamment l'Indonésie (38 kg), le Japon (8 kg), la Malaisie (5 kg), Singapour (1 kg) et la Thaïlande (18 kg). Au Proche et au Moyen-Orient, Israël a signalé avoir saisi 27 kg d'"Ecstasy". Enfin, il existe également un trafic d'"Ecstasy" en Afrique et, en 2000, il en a été saisi d'assez grandes quantités en Afrique du Sud (30 kg).

V. Activités des organes subsidiaires de la Commission

108. Les organes subsidiaires de la Commission ont tenu quatre réunions en 2002: la Onzième réunion des chefs des Services nationaux chargés de l'application des lois en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est tenue à Panama du 2 au 5 octobre 2001; la Vingt-cinquième réunion des chefs des Services nationaux chargés de l'application des lois en Asie et dans le Pacifique qui a eu lieu à Sidney du 15 au 18 octobre 2001, la trente-sixième réunion de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient a eu lieu à Abu Dhabi du 4 au 7 novembre 2001; et la Onzième réunion des chefs des Services nationaux chargés de l'application des lois en Afrique s'est tenue à Nairobi du 26 au 29 novembre 2001.

109. Après avoir passé en revue les tendances les plus marquantes du trafic de drogues et la coopération régionale et sous-régionale, chacune de ces réunions a étudié les problèmes de répression les plus importants dans chaque région. L'examen de ces questions a été facilité par les discussions qui ont eu lieu lors des réunions informelles des groupes de travail constitués à cette fin. La Onzième réunion des chefs des Services nationaux chargés de l'application des lois en Afrique a abordé les questions ci-après: a) lutte contre les drogues illicites dans la région: quelles mesures étaient efficaces, activités opérationnelles des services de répression, formation du personnel des services de répression, coordination des activités de renseignement et analyse de l'information, réduction de la demande et prévention, y compris le rôle de l'éducation et des médias; b) défis pour le nouveau millénaire: tendances du trafic illicite de drogues, en particulier de la production et du trafic de cocaïne, menace croissante causée par les stimulants de type amphétamine, conséquences de l'interdiction de la culture du pavot à opium en Afghanistan, et intervention face à la menace posée par la cyberdélinquance; c) financement des stratégies nationales de lutte contre la drogue et rôle des institutions financières internationales pour la couverture des dépenses engagées par les gouvernements: meilleurs moyens de garantir la coordination entre les institutions, et utilisation des avoirs confisqués aux trafiquants pour appuyer la mise en oeuvre des stratégies nationales de lutte contre les drogues. La Vingt-cinquième réunion des chefs des Services nationaux chargés de l'application des lois en Asie et dans le Pacifique a étudié la question ci-après: a) trafic illicite et abus d'héroïne; b) rôle des stimulants et de leurs précurseurs; c) coopération pour l'échange de renseignements sur le trafic illicite de drogues; et d) trafic illicite de drogues par mer. À sa trente-sixième session, la Sous-Commission a évoqué les thèmes ci-après: a) contre le blanchiment de l'argent; b) livraison contrôlée (promotion de cette méthode parmi les pays de la région); c) contrôle des précurseurs; et d) nouvelles tendances du trafic illicite, notamment pour ce qui est: i) du trafic par chemin de fer, ii) du trafic par dissimulation dans l'organisme; et iii) de l'établissement d'un profil des groupes de trafiquants dans la région. La Sous-Commission a également soumis à l'approbation de la Commission des stupéfiants un projet de résolution que celle-ci, à son tour, soumettrait au Conseil économique et social pour adoption. Enfin, la Onzième réunion des chefs des Services nationaux chargés de l'application des lois en Afrique a examiné les questions ci-après: a) utilisation de courriers pour le trafic de drogues illicites; b) utilisation de conteneurs commerciaux pour le trafic illicite de drogues; c) capacités des services nationaux d'enquête sur le trafic de drogues et

coopération régionale pour l'application de la législation sur la drogue; et d) contrôle des stimulants et des précurseurs.

110. Les recommandations adoptées par les organes subsidiaires de la Commission doivent être appliquées au plan national par les services chargés de l'application des lois qui ont participé aux réunions. Les organes subsidiaires de la Commission ont pour pratique d'examiner chaque année la suite donnée à ces recommandations, dans le cas de la réunion des chefs des Services nationaux chargés de l'application des lois en Europe, qui se tient tous les trois ans.

111. Les recommandations formulées par les organes subsidiaires de la Commission lors des réunions susmentionnées figurent dans leurs rapports respectifs (UNDCP/HONLAC/2001/4, UNDCP/HONLAP/2001/5, UNDCP/SUBCOM/2001/5 et UNDCP/HONLAF/2001/4). Les traits marquants de ces recommandations sont résumés ci-après pour information de la Commission.

A. Recommandations des organes subsidiaires

1. Lutte contre le blanchiment de l'argent

112. Les gouvernements devraient s'employer, à tous les niveaux, à éliminer les obstacles qui entravent les enquêtes sur les infractions à la législation relative au blanchiment de l'argent ainsi qu'à promouvoir un échange d'informations entre les services de répression, les établissements bancaires et les secteurs commerciaux, et à resserrer la coopération aux enquêtes sur les infractions pour que les délinquants puissent être poursuivis. Les gouvernements sont invités à avoir recours aux établissements de formation du personnel des services de répression, comme l'Académie internationale de Turquie contre la drogue et la criminalité organisée (TADOC) d'Ankara, afin de perfectionner les méthodes d'enquête ainsi que les compétences professionnelles des agents qui s'occupent de la lutte contre le blanchiment de l'argent.

2. Livraison surveillée

113. Les États Membres devraient, par l'entremise d'un groupe de travail et avec l'appui du PNUCID, établir des directives opérationnelles concernant les livraisons surveillées. Les États Membres sont encouragés à conclure des accords définissant les éléments essentiels des opérations de livraisons surveillées ainsi qu'à échanger des informations sur les personnes avec lesquelles il convient de prendre contact au plan national pour organiser des livraisons surveillées.

3. Contrôle des précurseurs

114. Les gouvernements devraient constituer des unités chargées de vérifier et d'inspecter les précurseurs, faire savoir quels sont les responsables des notifications de préexportation désignés par les ministères compétents et faire en sorte que les services intéressés soient dotés d'un personnel et de ressources suffisantes.

4. Tendances naissantes du trafic illicite de drogues, notamment en ce qui concerne: a) le trafic par voie ferrée, b) le trafic par dissimulation dans l'organisme, et c) l'établissement d'un profil des groupes de trafiquants dans les différentes régions

115. Les gouvernements devraient veiller à ce que leurs services de contrôle des drogues soient formés comme il convient aux méthodes de ciblage et à l'établissement de profils afin d'identifier les personnes pouvant être utilisées comme courriers pour le transport de drogues et ils devraient avoir recours aux centres régionaux d'échange d'informations pour mettre en commun les données relatives aux activités et aux *modus operandi* des trafiquants.

5. Lutte contre les drogues illicites dans les différentes régions: mesures plus efficaces, activités opérationnelles des services de répression, formation du personnel des services de répression, coordination des activités de renseignement et analyse de l'information, réduction de la demande et prévention, y compris le rôle de l'éducation et des médias

116. Pour diffuser plus efficacement l'information et échanger plus rapidement les informations opérationnelles, les gouvernements devraient désigner les points focaux nationaux chargés de coordonner les activités de renseignement et la diffusion de l'information. Afin de resserrer encore plus la coopération transfrontière, notamment au plan régional, des réunions opérationnelles devraient être convoquées plus fréquemment au niveau des régions. Les gouvernements devraient passer en revue la législation en vigueur afin de promouvoir l'application d'une approche cohérente et compatible de l'application des lois dans leurs régions respectives, particulièrement en ce qui concerne le blanchiment de l'argent et le contrôle des précurseurs. Dans ce contexte, les gouvernements devraient avoir recours aux médias, qui constituent un instrument utile pour appuyer les activités de réduction de la demande de drogues.

6. Défis du nouveau millénaire: tendances du trafic illicite de drogues, en particulier de la production et du trafic de cocaïne, menace croissante causée par les stimulants de type amphétamine, conséquences de l'interdiction de la culture du pavot à opium en Afghanistan et interventions face aux menaces posées par la cyberdélinquance

117. Comme les trafiquants ont de moins en moins recours aux courriers voyageant par avion, les gouvernements devraient resserrer les mesures de contrôle appliquées à leurs frontières terrestres et maritimes. Des liens entre les services de renseignement devraient être intensifiés, eu égard en particulier au risque d'augmentation du trafic de cocaïne et de stimulants de type amphétamine entre l'Europe et l'Amérique latine. Les pays devraient adopter des lois appropriées sur des questions comme l'utilisation à des fins criminelles des nouvelles technologies de communication et devraient resserrer la liaison avec l'industrie des télécommunications pour empêcher que l'Internet soit utilisé à des fins criminelles ainsi que pour faciliter la fourniture d'informations et d'éléments de preuve aux services de répression. Le PNUCID, pour sa part, devrait envisager de créer un centre de surveillance des incidences du point de vue de la criminalité internationale de l'utilisation à des fins délictueuses des nouvelles technologies.

7. Financement des stratégies nationales de lutte contre la drogue et rôle des institutions financières internationales dans la couverture des dépenses engagées par les gouvernements: meilleurs moyens de resserrer la coordination entre les institutions compétentes et utilisation des avoirs confisqués aux trafiquants de drogues pour appuyer la mise en oeuvre des stratégies nationales de lutte contre la drogue

118. Les organismes internationaux sont invités à accroître le financement qu'ils allouent à la formation du personnel opérationnel des services de répression et à la fourniture du matériel. Afin de superviser tous les aspects des efforts nationaux de lutte contre la drogue, chaque gouvernement qui ne l'a pas encore fait devrait créer un service national de coordination qui serait également responsable de la gestion et de l'allocation des avoirs confisqués. Les différents organes régionaux de répression devraient collaborer pour mettre au point un système intégré, coordonné et efficace d'échange d'informations afin d'éviter les chevauchements d'efforts et les gaspillages de ressources. Les gouvernements devraient appuyer les stratégies de développement reposant sur des activités de substitution en encourageant au plan international l'ouverture de nouveaux débouchés pour les produits résultant de ces programmes et en appuyant ainsi la campagne menée contre la production et le trafic illicite de drogues.

8. Trafic illicite et abus d'héroïne

119. Les gouvernements devraient, en promulguant les lois et en donnant à leurs services de répression les pouvoirs nécessaires, renforcer les moyens d'enquête spécialisés de ces services pour pouvoir s'attaquer aux dirigeants des bandes de criminels qui dirigent et financent le trafic de drogues. Les gouvernements devraient, de la même façon, faire en sorte que leurs services nationaux de répression soient dûment équipés pour pouvoir mener des enquêtes efficacement et confisquer les bénéfices que les délinquants tirent du trafic de drogues.

9. Contrôle des stimulants et de leurs précurseurs

120. Les gouvernements devraient adopter des mesures pour prévenir le trafic et l'abus de stimulants et d'autres substances nouvelles qui ne sont pas encore soumises à un contrôle international, particulièrement chez les jeunes, et devraient envisager de soumettre des nouvelles drogues, comme la kétamine, à un contrôle national. En outre, les gouvernements devraient désigner un responsable national chargé de coordonner les activités opérationnelles et développer les moyens d'analyse des stimulants et des précurseurs essentiels pour pouvoir établir leur origine et mener enquête.

121. Les gouvernements devraient appliquer les dispositions de l'article 12 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes afin de prévenir le détournement de produits chimiques précurseurs, notamment en sensibilisant leurs organismes nationaux de contrôle et en dispensant une formation à l'identification des précurseurs, faire en sorte qu'un mécanisme de contrôle des exportations soit en place et obtenir le concours de l'industrie chimique pour qu'elle appuie volontairement de telles mesures. Les gouvernements devraient utiliser des mécanismes de coordination et de surveillance de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et rendre compte à l'Organe des tentatives de détournement de produits chimiques et d'expéditions suspectes. Le PNUCID devrait élaborer un programme de formation répondant aux besoins des

pays pour les aider à élaborer des lois types et des stratégies nationales de contrôle, à sensibiliser les services de répression au contrôle des produits chimiques, à identifier les produits chimiques précurseurs des drogues synthétiques et à découvrir les laboratoires clandestins.

10. Coopération en ce qui concerne l'échange entre les services de répression de renseignement sur le trafic illicite de drogues

122. Les gouvernements devraient désigner un point focal pour l'échange de renseignements et tenir périodiquement à jour les listes de ces points focaux. Les États devraient devenir parties aux traités relatifs au contrôle international des drogues, lorsqu'ils ne l'ont pas déjà fait, afin de renforcer l'action menée au plan national pour combattre le trafic de drogues et la criminalité transfrontière connexe. Les gouvernements, avec l'appui du PNUCID, devraient envisager d'élaborer un guide pour l'échange de renseignements et les opérations conjointes et établir un inventaire des besoins de formation afin de mettre au point les normes de compétence compatibles et de faciliter ainsi la coopération pour la réalisation d'opérations conjointes.

11. Trafic illicite de drogues par mer

123. Les États devraient aligner leurs législations sur l'article 177 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ⁶ et l'article 17 de la Convention de 1988 et devraient renforcer leurs capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations ainsi que leurs capacités techniques de surveillance et de perquisition des navires impliqués dans le trafic de drogues.

12. Utilisation de courriers pour le trafic de drogues

124. Les gouvernements devraient adopter des stratégies afin d'identifier et de poursuivre ceux qui organisent le trafic de drogues au moyen de courriers, par exemple en créant des services nationaux de renseignement chargés de rassembler, de comparer et d'analyser les informations reçues sur le trafic de drogues et les opérations des courriers. Les gouvernements devraient mettre à la disposition de leurs services de répression des ressources et une formation adéquates, notamment en vue de l'application de stratégies d'évaluation des risques et de l'établissement de profils des personnes suspectes ainsi que des moyens et itinéraires de transport et méthodes de dissimulation utilisés. Les gouvernements devraient adopter des mesures pour mener des opérations de livraisons surveillées.

13. Utilisation de conteneurs commerciaux pour le trafic de drogues

125. Les gouvernements devraient créer des équipes spéciales interinstitutions pour identifier les expéditions de drogues illicites pouvant être dissimulées à l'intérieur de conteneurs commerciaux. Ils devraient appliquer des stratégies efficaces d'évaluation des risques et faire en sorte que leurs services de répression aient accès aux données et informations commerciales sur les sociétés et personnes potentiellement suspectes.

14. Capacités nationales d'enquête sur la drogue et coopération régionale pour l'application de la législation antidrogues

126. Les gouvernements devraient promulguer des lois ou revoir la législation nationale en vigueur pour faciliter l'échange d'informations entre leurs services de répression. Ils devraient s'employer activement à encourager leurs différents

services de répression à conclure des accords d'entraide et de coopération sous forme d'accords interorganisations ou de mémorandums d'accord.

B. Projet de résolution que la Commission des stupéfiants soumettrait au Conseil économique et social pour adoption

127. À sa trente-sixième session, la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient a recommandé à la Commission des stupéfiants d'approuver le projet de résolution ci-après, qui serait soumis à cette dernière au Conseil économique et social pour adoption:

Projet de résolution

Demande et disponibilité d'opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques

La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après:

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2001/17 du 24 juillet 2001 et ses résolutions pertinentes antérieures,

Soulignant que la nécessité d'équilibrer l'offre licite mondiale d'opiacés et la demande légitime d'opiacés à des fins médicales et scientifiques constitue un aspect central de la stratégie et de la politique internationales de contrôle des drogues,

Notant qu'une coopération internationale avec les pays fournisseurs traditionnels en matière de contrôle des drogues est fondamentale si l'on veut assurer une application universelle des dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961,⁷

Considérant qu'un équilibre entre la consommation et la production de matières premières opiacées a été établi grâce aux efforts déployés par les deux pays fournisseurs traditionnels, l'Inde et la Turquie, ainsi que par les autres pays producteurs,

Reconnaissant que l'application de méthodes techniques de fabrication de morphine à partir de capsules de pavot non ouvertes faciliterait le contrôle et la prévention des détournements de stupéfiants vers les circuits illicites.

Relevant l'importance des opiacés dans les méthodes de traitement de la douleur préconisée par l'Organisation mondiale de la santé,

1. *Engage* tous les gouvernements à continuer de contribuer au maintien d'un équilibre entre l'offre licite et la demande de matières premières opiacées à des fins médicales et scientifiques, objectif qui serait facilité s'ils continuaient, dans la mesure où leurs systèmes constitutionnels et juridiques le permettent, d'appuyer les pays fournisseurs traditionnels et licites, ainsi qu'à coopérer pour prévenir la prolifération de sources de production de matières premières opiacées;

2. *Engage* les gouvernements de tous les pays producteurs à respecter rigoureusement les dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961¹ à adopter des mesures efficaces pour prévenir la production illicite ou le détournement de matières premières opiacées vers les circuits illicites, spécialement lorsqu'ils accroissent la production licite, et à adopter par conséquent la méthode technique de production de morphine à partir de capsules de pavot non ouvertes;

3. *Engage* les pays consommateurs à évaluer de façon réaliste leurs besoins licites de matières premières opiacées ainsi que de communiquer ces besoins à l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour assurer des approvisionnements méthodiques, et engage en outre les pays producteurs intéressés et l'Organe à redoubler d'efforts pour surveiller les disponibilités et veiller à ce qu'il existe des stocks suffisants de matières premières opiacées licites;

4. *Prie* l'Organe de continuer de s'efforcer de suivre l'application des résolutions pertinentes du Conseil économique et social, en pleine conformité avec la Convention unique sur les stupéfiants de 1961;

5. *Félicite* l'Organe des efforts qu'il déploie pour suivre l'application des résolutions pertinentes du Conseil économique et social et en particulier:

a) pour engager les gouvernements intéressés à ajuster la production mondiale de matières premières opiacées à un niveau correspondant aux besoins licites effectifs et pour éviter des déséquilibres imprévus entre l'offre et la demande licites d'opiacés causés par l'exportation de produits fabriqués à partir de drogues saisies et confisquées;

b) pour inviter les gouvernements intéressés à faire en sorte que les opiacés importés dans leurs pays à des fins médicales et scientifiques ne proviennent pas de pays qui transforment des drogues saisies et confisquées en opiacés licites;

c) pour organiser pendant les sessions de la Commission des stupéfiants des réunions informelles avec les principaux États qui importent et produisent des matières premières opiacées;

6. *Prie* le Secrétaire général de communiquer le texte de la présente résolution à tous les gouvernements pour examen et application.

Notes

¹ Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Afghanistan: Enquête annuelle sur la culture du pavot à opium (Islamabad, 2001).

² *The Drug Situation in the Union of Myanmar. Compilation of UN data and sources*, 21 février 2001: http://www.undcp.org/myanmar/report_2001-02-21_1.html.

³ Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, République démocratique populaire lao: Enquête annuelle sur la culture du pavot à opium (Vienne, 2001).

⁴ Bureau en Thaïlande de l'Organe international de contrôle des stupéfiants: *Opium Cultivation and Eradication Report for Thailand*, 2001

⁵ *Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention contre le trafic international de stupéfiants et de substances psychotropes*, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XI.5).

⁶ *Documents officiels de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.84.V.3), document A/CONF.62/122.

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, No. 7515.